

REVISION DU PLU



Phase Diagnostic – MAIRIE DU 16^{ème} ARRONDISSEMENT

REUNION PUBLIQUE DU 2 JUILLET 2021

| Juillet 2021 |



Sommaire



01 Introduction, Contexte

02 Présentation du diagnostic territorial

03 La concertation sur le diagnostic

01 Introduction / Contexte

Qu'est-ce qu'un Plan local d'urbanisme ?

Objectifs généraux



- C'est à la fois un **projet de ville** et un **document réglementaire** .

- Projet de ville :

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADDD) fixe, dans le **respect des objectifs du développement durable** pour les années à venir, les **orientations générales de la commune** :

- en matière de politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des continuités écologiques ;
 - concernant l'habitat, les déplacements, les réseaux (transport, énergie, communications), l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.
- Document réglementaire :
 - C'est un document d'urbanisme qui **régit** l'occupation et l'utilisation des sols.
 - Il **détermine** certaines règles de construction applicables à toute la ville.
 - Il **identifie** les éléments du paysage, les espaces verts et les bâtiments protégés...



Qu'est-ce qu'un Plan local d'urbanisme ?

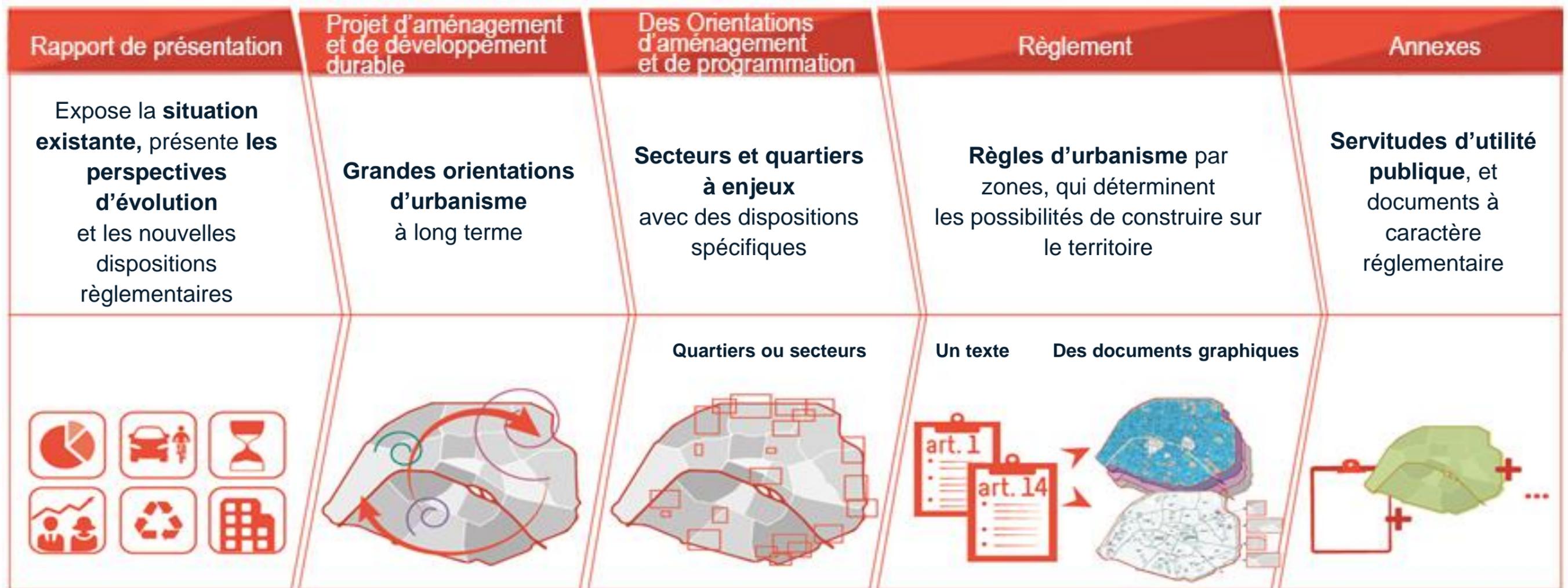
Ce que détermine le Plan local d'urbanisme à l'échelle de la ville de Paris :

- La distinction entre espaces verts et espaces urbains
- Les caractéristiques urbaines et les évolutions proposées pour les différents secteurs de la ville
- Le maintien et la répartition des espaces verts
- L'emplacement des futurs équipements
- Les caractéristiques des constructions (hauteur, implantation, traitement des façades...)
- Il détermine, selon la localisation des projets, les fonctions qui peuvent être imposées, encouragées ou limitées.



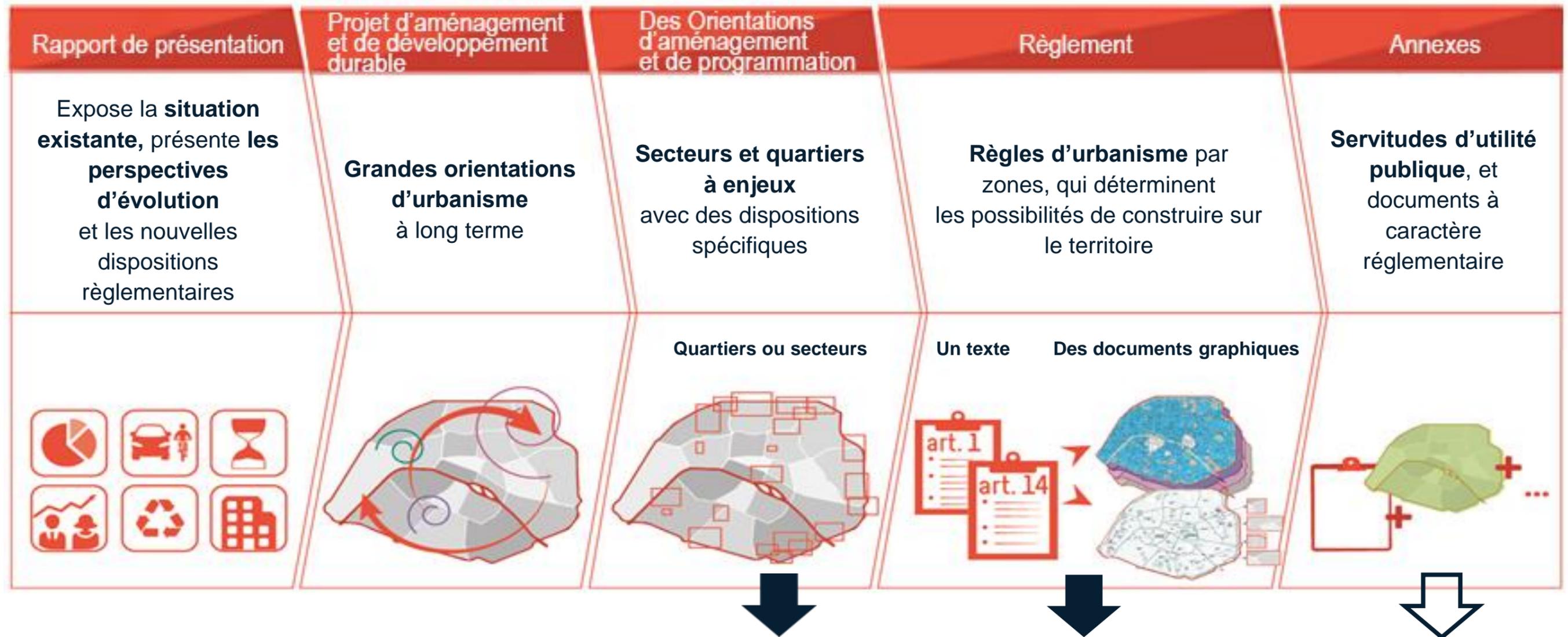
De quoi est-il constitué ?

Liste des pièces constitutives du Plan local d'urbanisme :



A quoi sert-il ?

A terme, il sert à délivrer des autorisations d'urbanisme :



Certains documents du PLU sont « opposables aux projets » : les Orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et les annexes. Ils empêchent juridiquement la réalisation de certains projets (qui ne seraient pas compatibles et/ou conformes, ou ne respecteraient pas les servitudes d'utilité publique...).

Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme de Paris ?

En quelques mots



- Le précédent Plan local d'urbanisme date de 2006 et prévoyait « projet de ville pour Paris à l'horizon de 2020 » : l'échéance est désormais atteinte.
- Les documents d'urbanisme doivent être régulièrement actualisés pour prendre en compte :
 - les orientations choisies par la municipalité
 - les nouveaux enjeux et l'évolution du territoire
 - la nouvelle réglementation.
- Certains aspects du Plan local d'urbanisme actuel pourront être confirmés dans le cadre de cette révision.
- Les dispositions du nouveau Plan local d'urbanisme prendront en compte le Plan climat air énergie territorial.



Pourquoi réviser le Plan local d'urbanisme de Paris ?

Pour viser l'adoption d'un Plan local d'urbanisme bioclimatique



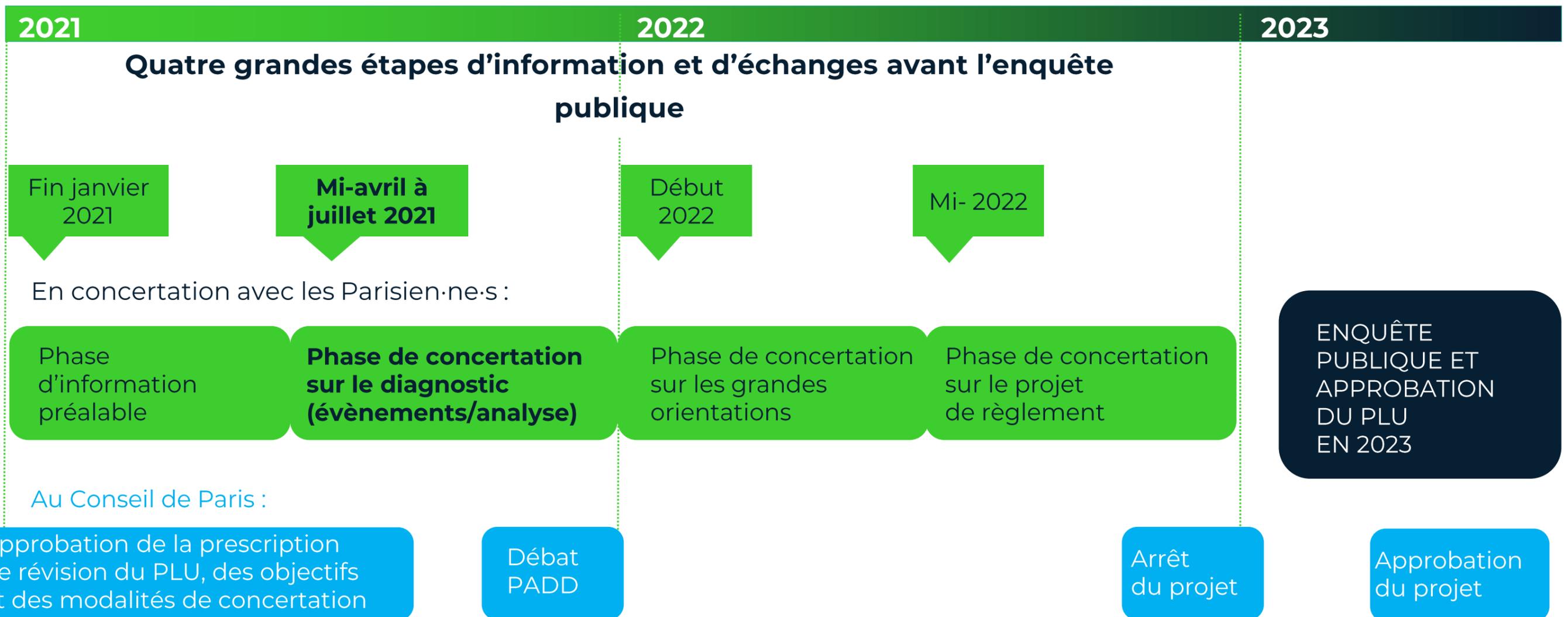
- Le Projet d'aménagement et de développement durable de 2006 a accompagné la prise en charge progressive de certains enjeux environnementaux et a été enrichi ponctuellement.
- Il est désormais limité pour prendre en compte la dimension « bioclimatique » que la municipalité entend donner au document.

« Le caractère bioclimatique du futur Plan local d'urbanisme sera un des leviers majeurs de notre action municipale et renvoie à un mode de conception architecturale qui s'appuie sur le site et l'environnement du projet pour obtenir des conditions optimales de qualité de vie et de confort, dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et de la biosphère. Face à l'urgence climatique et sanitaire, c'est un changement profond de paradigme que nous portons à travers l'extension des principes de bioclimatisme à la conception de la ville et de l'urbanisme parisien. »

Le calendrier prévisionnel de la révision



Un processus de concertation avec les Parisien·ne·s et de vote des élu·e·s parisien·ne·s tout au long de la révision



02

Le diagnostic territorial

Sommaire du diagnostic territorial

- 01  Données générales
- 02  Approche socio-démographique
- 03  Vie locale
- 04  Approche environnementale
- 05  Cadre urbain



Une densité humaine plus forte que les communes voisines

- Paris, cœur de métropole, concentre 2,18 millions d'habitants et 1,81 millions d'emplois sur une superficie relativement réduite de 105 km²
- La densité humaine atteint 380 personnes à l'hectare en moyenne, contre 135 à l'échelle de la métropole et 15 dans le reste de l'IDF

Le paysage parisien

- Une topographie marquée par la vallée de la Seine, les buttes et les coteaux;
- de grandes compositions urbaines et des monuments iconiques;
- Les deux bois et la ceinture verte qui rattachent Paris au réseau des grands espaces plantés de la métropole



DENSITÉ HUMAINE

Nombre d'habitants + emplois salariés estimés, à l'hectare



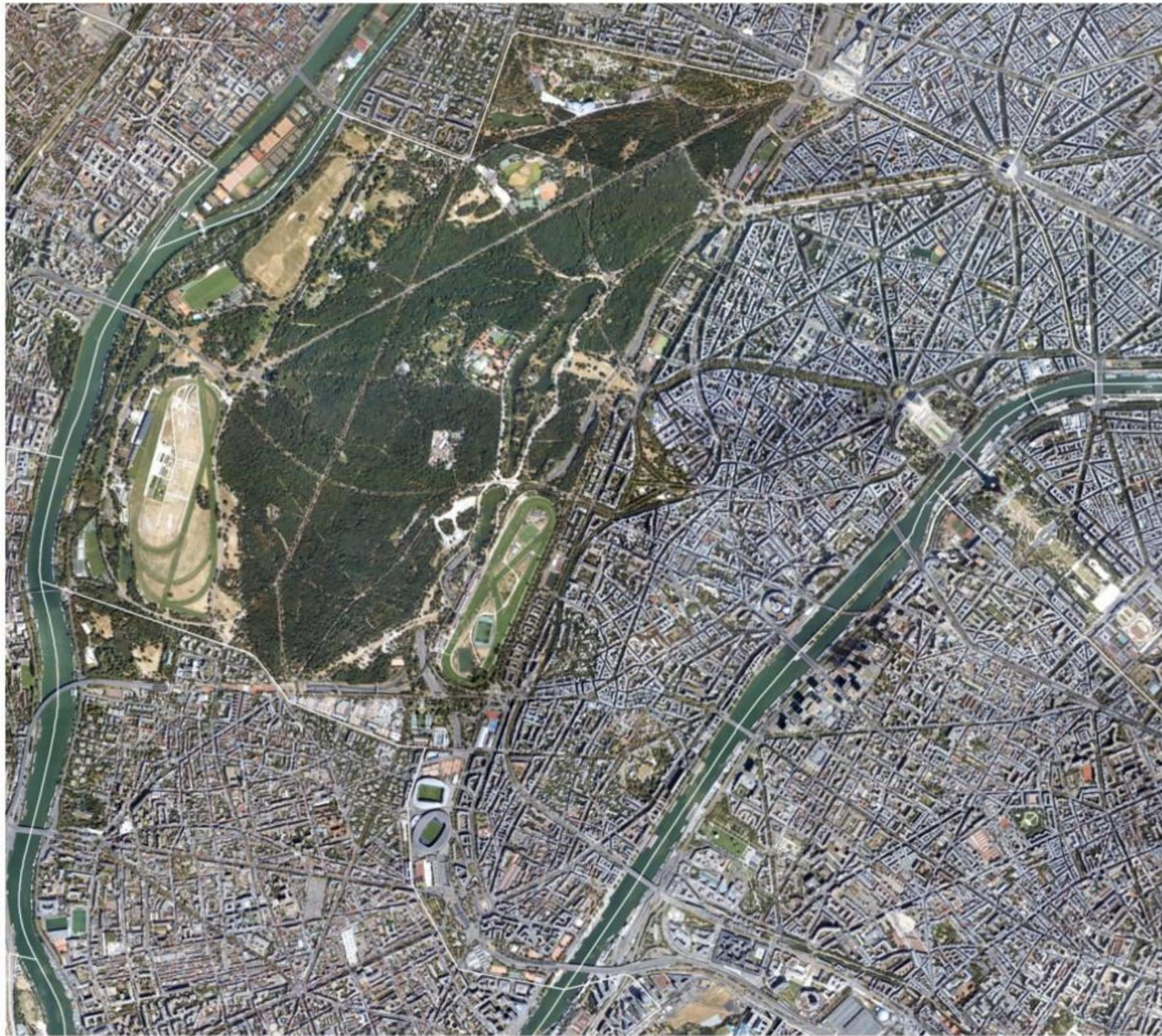
Sources : fichier Sirene (INSEE), traitement Apur 2016, Recensement de la Population (INSEE) 2015



LE PAYSAGE DE PARIS



Source : APUR



790 hectares, 9,1% du total parisien

166 014 habitants (2018), 7,6% de la population parisienne
(6^e rang)

210 habitants à l'hectare (2018), 250 à Paris, hors bois

117 114 emplois, 6,4% des emplois parisiens

242 000 présents en journée, 3 242 800 présents à Paris

Revenu médian des habitants (2016) : 42 702€
28 440€ à Paris

102 702 logements (2017), 10,9% du parc de log. Parisien

Logements sociaux SRU (2019) : 7,3%, 21,4% à Paris

Prix de l'immobilier : 11 000€/m², 10 460 €/m² à Paris
(au 1^{er} trimestre 2020)

Taux de motorisation des ménages (2017) : 52,9%
34,4% à Paris

Evolution du taux de motorisation (2006-2017) : -13,6%
-18,7% à Paris

3,2 m² d'espaces verts ouverts au public par habitant
(7,2m² à Paris hors bois),
54 m² par hab. en incluant le Bois de Boulogne

89% de la population se trouve à moins de 10 minutes de marche d'un espace vert public



Données générales

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Données générales

- **Photo aérienne**
- Plan 2021

Paris aujourd'hui

- Datation du bâti
- **Densité humaine**
- Niveau de revenu
- Logements sociaux et hébergements
- Spécificités économiques
- Centralités et vie locale
- Thermographie aérienne
- La végétation et les tissus urbains
- Mixité fonctionnelle
- **PLU : équilibre entre destinations**
- **PLU : zonage général**

Histoire

- Carte des Chasses du Roi, 1764-1807
- Plan Pelet, 1839
- Carte topographique dite type 1900, 1906
- Carte topographique, 1934-1962
- Plan parcellaire de Paris, dit hauteur d'étage, 1990
- Le patrimoine mondial de l'UNESCO et les monuments historiques



Approche socio-démographique



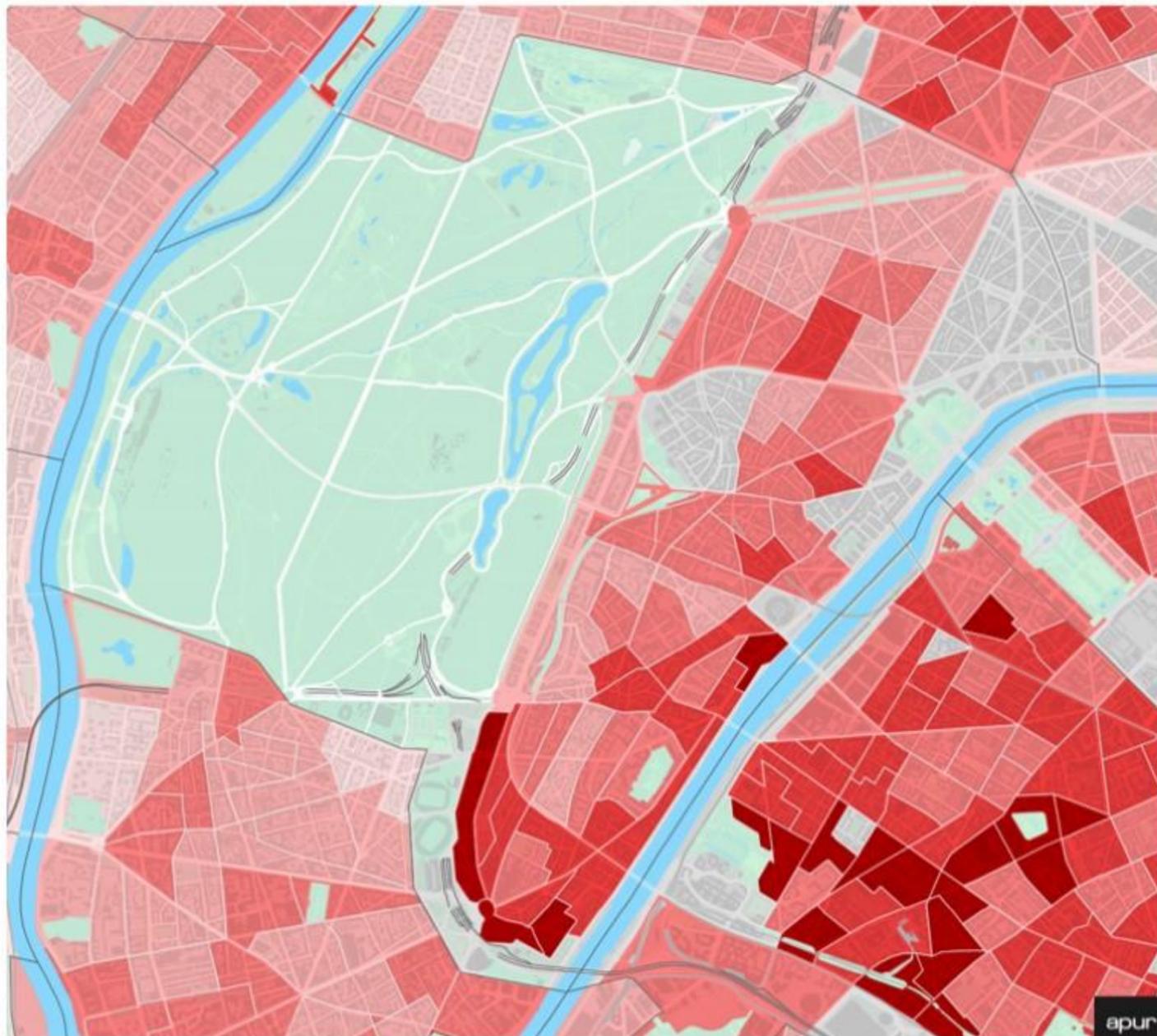
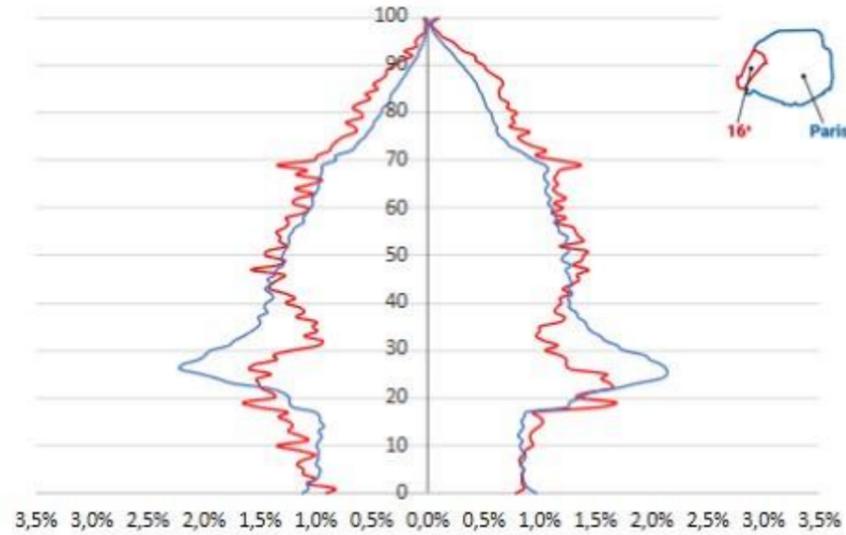
Population

- **166 000 habitants**
- **210 habitants à l'hectare** (250 à Paris)
- **20 900 familles soit 25% des ménages** (Paris : 22%)
- **21% des habitants ont moins de 20 ans** (Paris : 19%)
- **22% des habitants ont plus de 65 ans** (Paris : 17%)
- **Revenu médian des habitants : 42 700 €** (28 440 € à Paris)
- **11% des ménages vivent sous le seuil de pauvreté** (Paris : 15%)

Un arrondissement plutôt résidentiel

accueillant des ménages disposant de niveaux de revenus élevés en moyenne, une forte proportion de familles et de personnes âgées

Une population âgée et familiale



DENSITÉ DE POPULATION

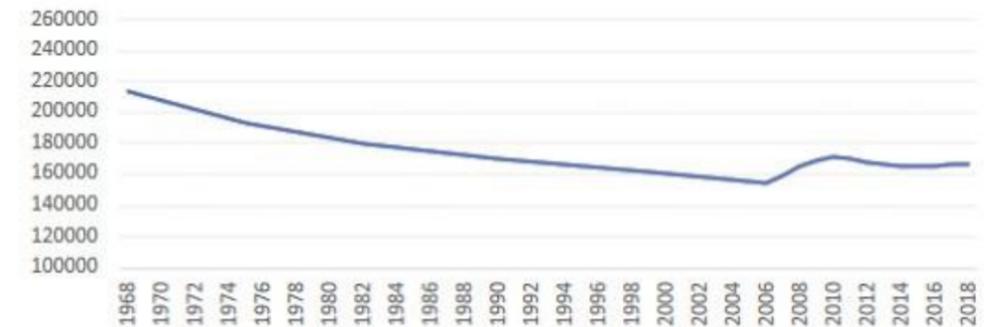
Nombre d'habitants à l'hectare

- plus de 800
- de 600 à 800
- de 400 à 600
- de 200 à 400
- moins de 200

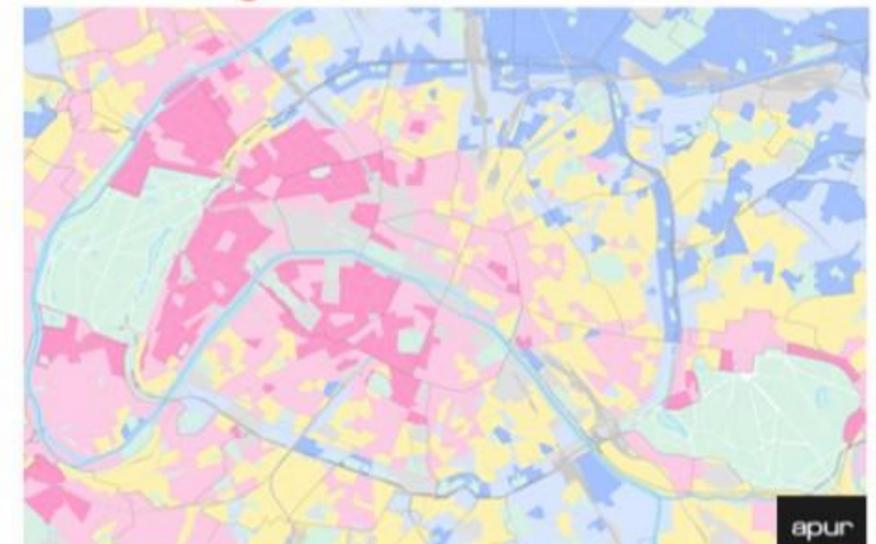
Les emprises des principaux équipements ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.
Source : Recensement de la Population (INSEE) - 2017

Un nombre d'habitants en baisse sur la longue période et assez stable depuis 10 ans

- **-0,3% d'habitants en moyenne par an entre 2011 et 2018** (- 0,5% à Paris)



Des ménages aux niveaux de revenu élevé



NIVEAU DE REVENU

Niveau de revenu déclaré des ménages (*)

- revenu supérieur plus de 200% du revenu médian national
- 42 200 € intermédiaire supérieur entre 150 et 200% du revenu médian national
- 31 680 € intermédiaire moyen entre 100 et 150% du revenu médian national
- 21 115 € intermédiaire inférieur entre 75 et 100% du revenu médian national
- 15 835 € revenu inférieur moins de 75% du revenu médian national

(*) Catégories établies en appliquant la définition retenue par l'OCDE.

Les emprises des principaux équipements ainsi que les IRIS non significatifs apparaissent en gris.
Source : INSEE, DGFiP-CNAF-CNAV-CCMSA, FiloSoFi - 2017



Habitat

- **102 700 logements**
- **6 180 logements sociaux SRU, 7,3%** (21,4% à Paris)
- **34 places d'hébergement pour 10 000 habitants** (157 à Paris)
- **Prix de vente des logements : 11 000 €/m²** au 1^{er} trimestre 2020 (Paris : 10 460 €/m²)

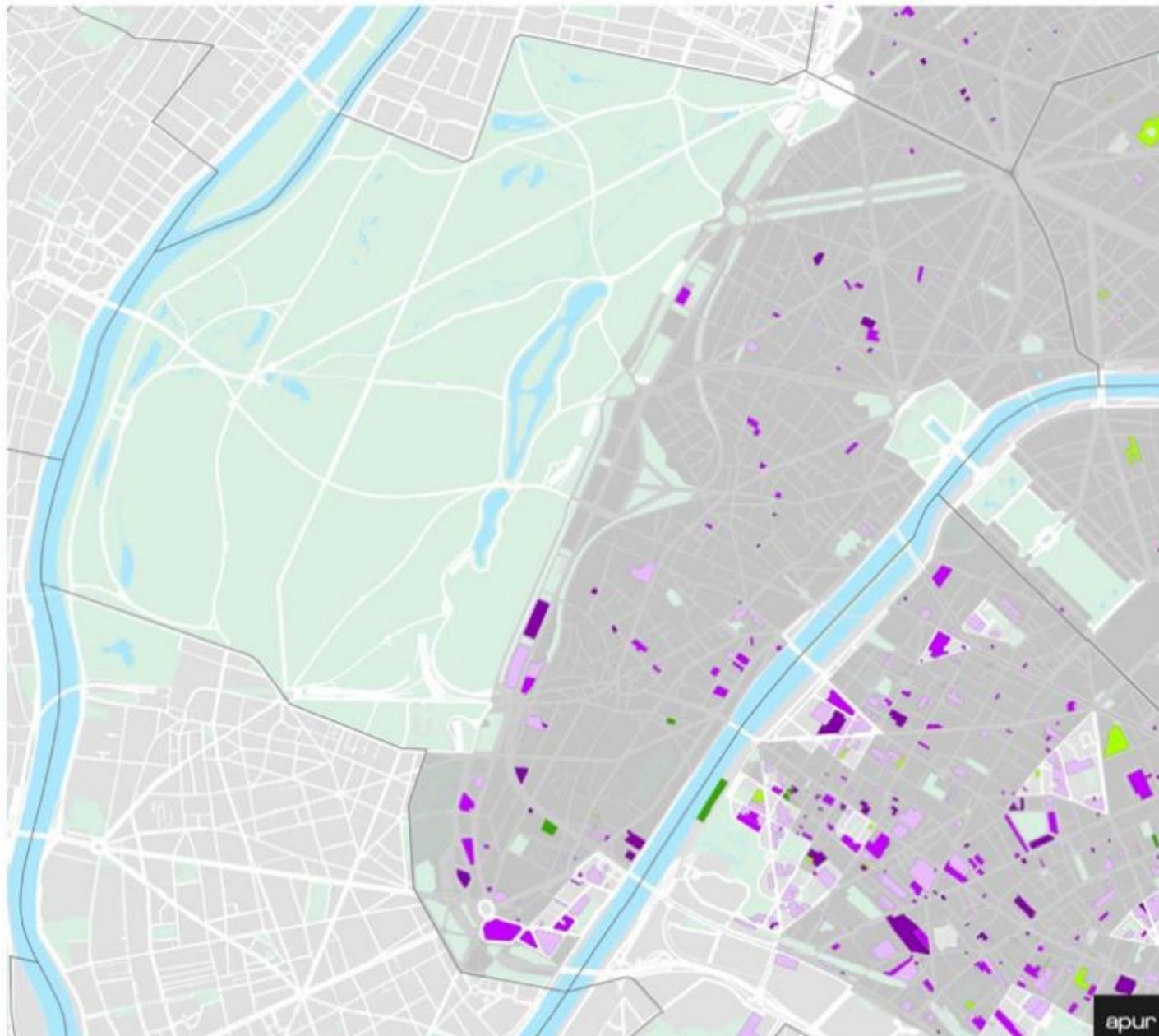
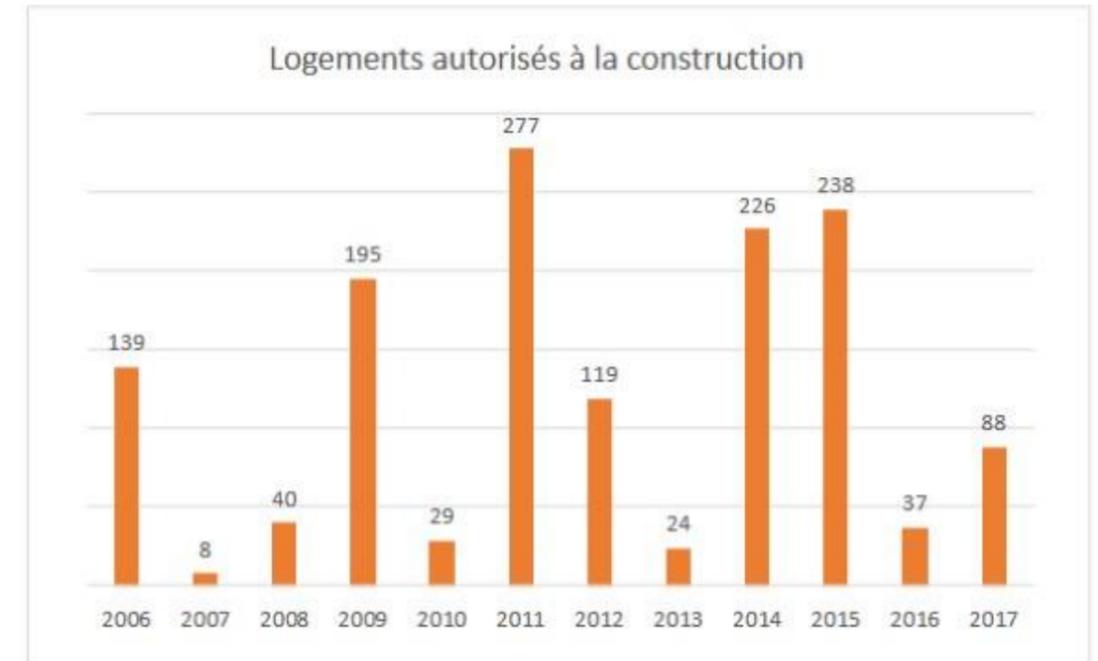
Un parc de grands logements

occupé par une majorité de propriétaires

7,3% de logements sociaux SRU

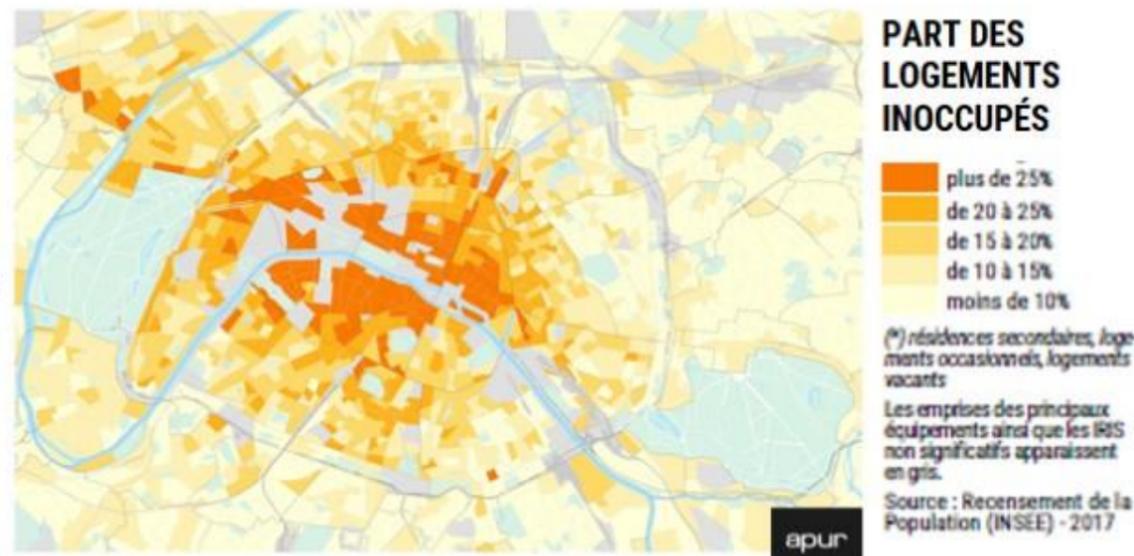
Peu de logements construits

- **1 420 logements construits** entre 2006 et 2017
- Taux de croissance du parc de logements : **1,1%** (3,6% à Paris)



Une part importante de logements inoccupés, mais en diminution depuis 2006

- **80% résidences principales** (83% à Paris)
- **20% logements inoccupés** (17% à Paris)





Activité économique et emploi

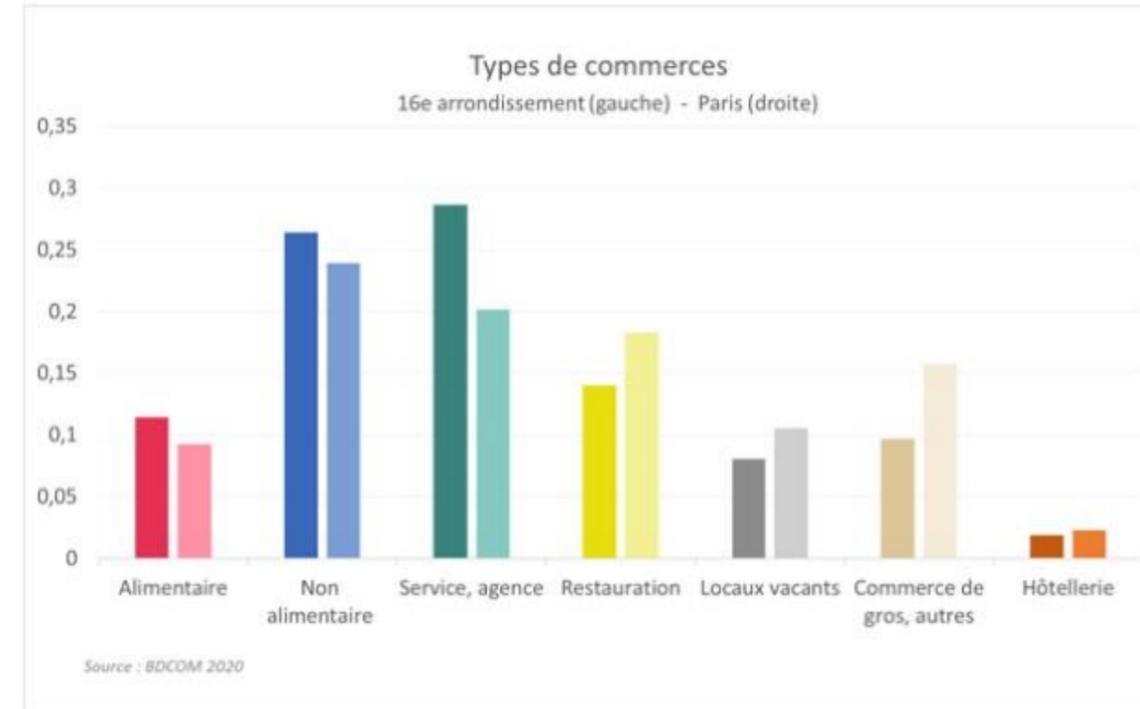
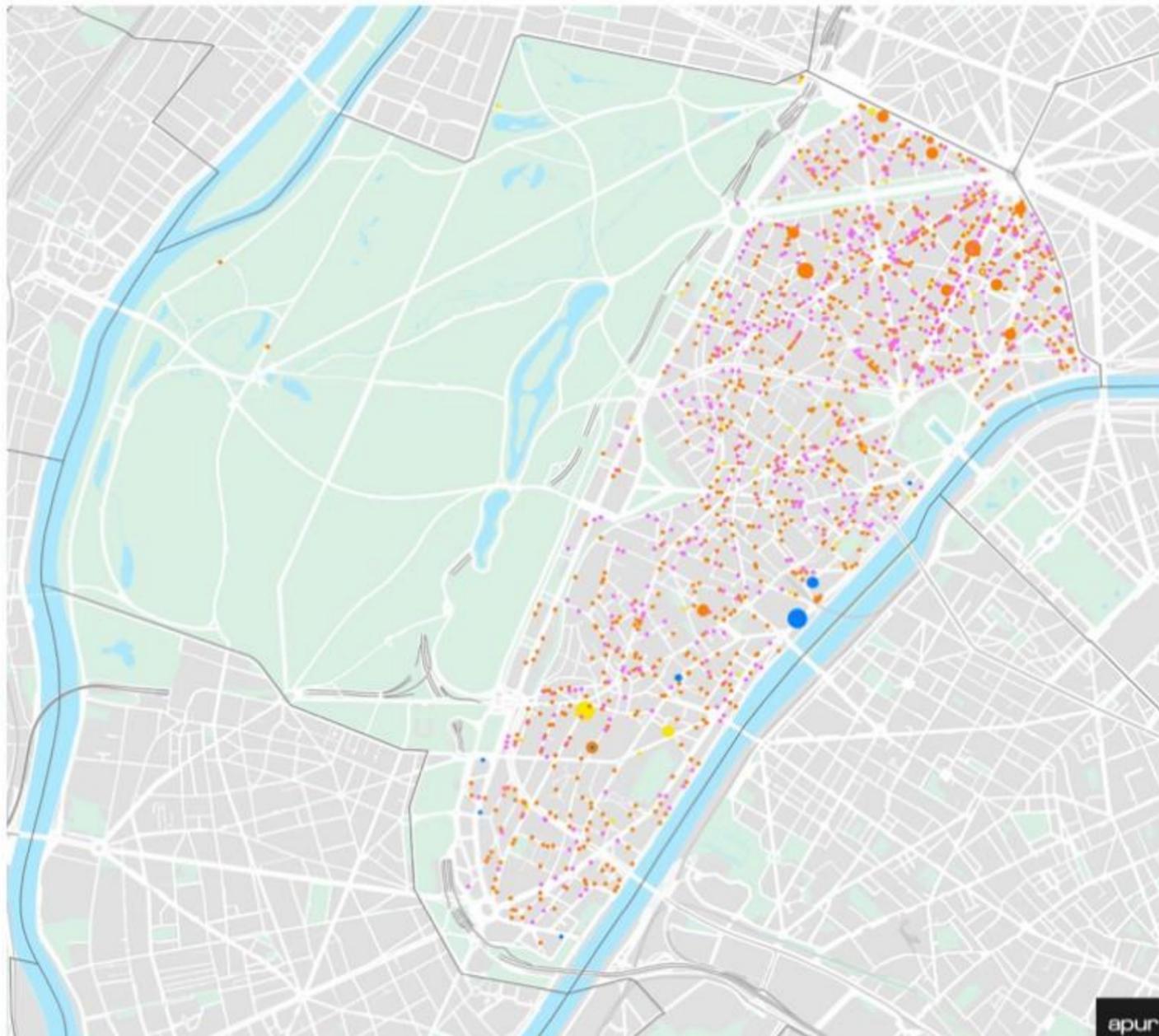
- 117 100 emplois
- 148 emplois à l'hectare (209 à Paris)
- 1,5 emplois pour 1 actif résident (1,5 à Paris)
- 10 hébergements touristiques au km² (Paris : 21)

Des activités plus présentes au nord de l'arrondissement.

Une majorité d'emplois de bureaux (activités juridiques et comptables, finance, banques et assurances) et de nombreux sièges sociaux.

Une densité de commerces plus faible que la moyenne parisienne

- 3 240 commerces
- 2,3 commerces pour 100 m de voie (4,2 en moyenne à Paris)
- 19 commerces pour 1 000 habitants (28 en moyenne à Paris)



Un arrondissement plus résidentiel que la plupart des autres arrondissements parisiens





Approche socio-démographique

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Population

- **Densité de population**
- **Évolution de la population**
- Indice de jeunesse
- Structure simplifiée de la population active
- **Niveau de revenu**
- Évolution du revenu
- Profils des ménages

Habitat

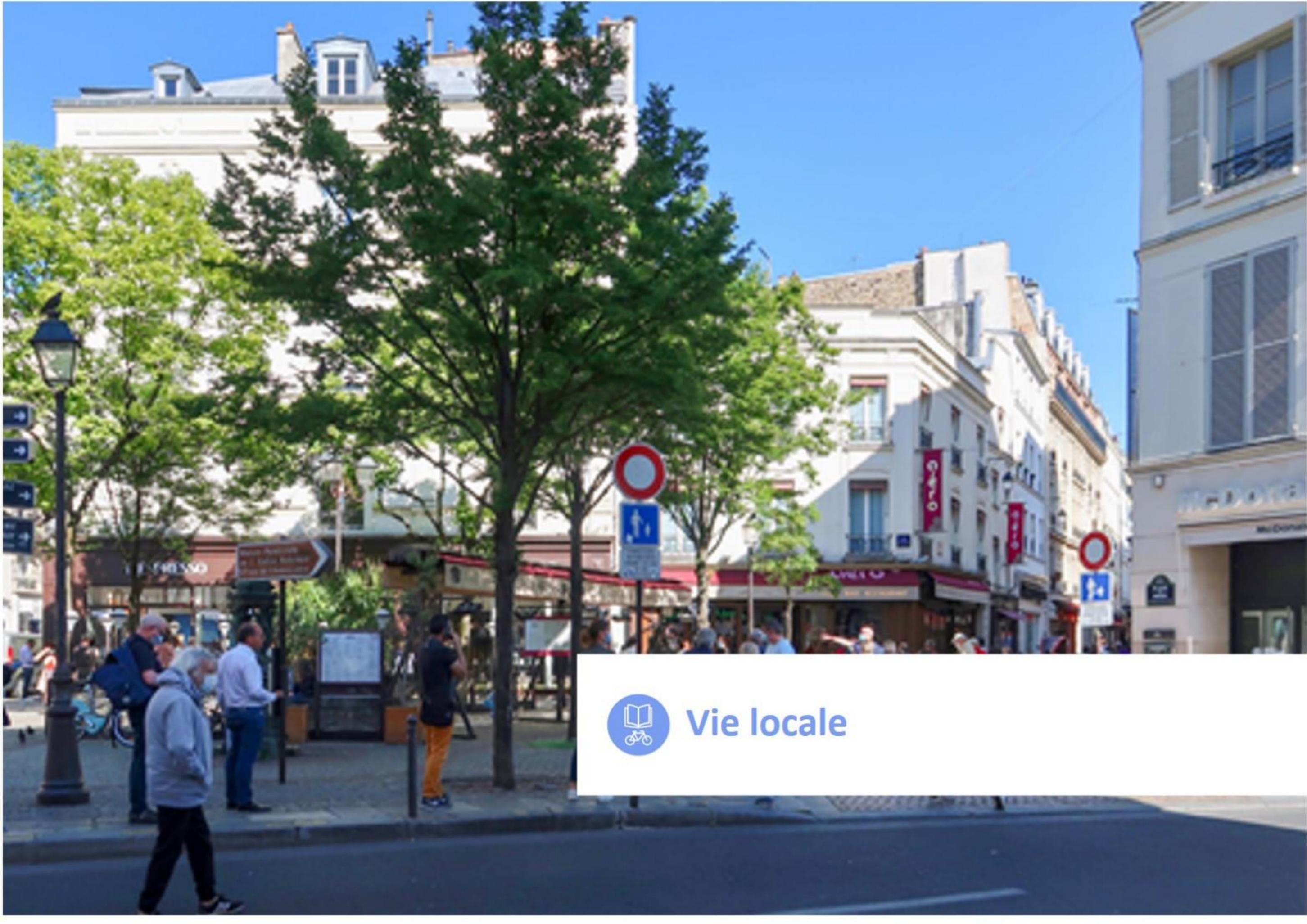
- Typologie de l'habitat
- **Construction de logements**
- **Logements inoccupés**
- **Logements sociaux et hébergements**
- **PLU : secteurs de mixité sociale**
- **PLU : emplacements réservés pour le logement**
- Prix de vente des logements

Activité

- Densité d'emplois
- **Spécificités économiques** (carte à l'arrondissement uniquement)
- Équipement commercial
- **PLU : protection du commerce et de l'artisanat**
- **PLU : périmètres de localisation d'équipements de logistique urbaine**
- Hébergements touristiques et lieux culturels
- Lieux de fabrication et d'innovation
- **PLU : protection de l'artisanat et de l'industrie (10e, 11e, 12e, 20e)**

Mixité

- **Mixité fonctionnelle : équilibre habitat/emploi**
- Mixité fonctionnelle : évolution 2000-2016



Vie locale



Equipements



- 16 écoles maternelles
- 17 écoles élémentaires
- 16 groupes scolaires ou écoles polyvalentes
- 16 collèges
- 21 lycées
- 2 bibliothèques/médiathèques
- 9 gymnases
- 7 piscines
- 47 parcs et jardins

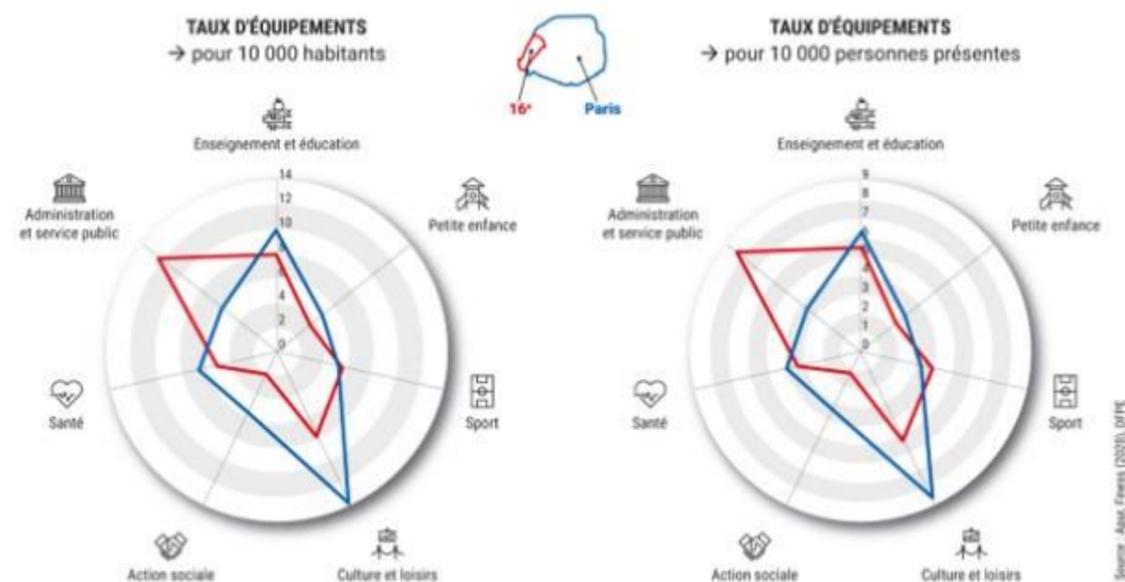
Des services d'action sociale, de santé et de petite enfance limités et inégalement répartis

- Action sociale : l'offre la plus faible de Paris.
- 38 % des enfants de moins 3 ans pouvaient bénéficier d'une place dans une structure d'accueil collectif en 2018, le plus faible taux de la capitale.
- Équipements de santé : 2^{ème} taux le plus faible de Paris.
- Une offre sportive contrastée : de nombreux équipements de plein air, mais concentrés à proximité des boulevards des Maréchaux et du bois de Boulogne.

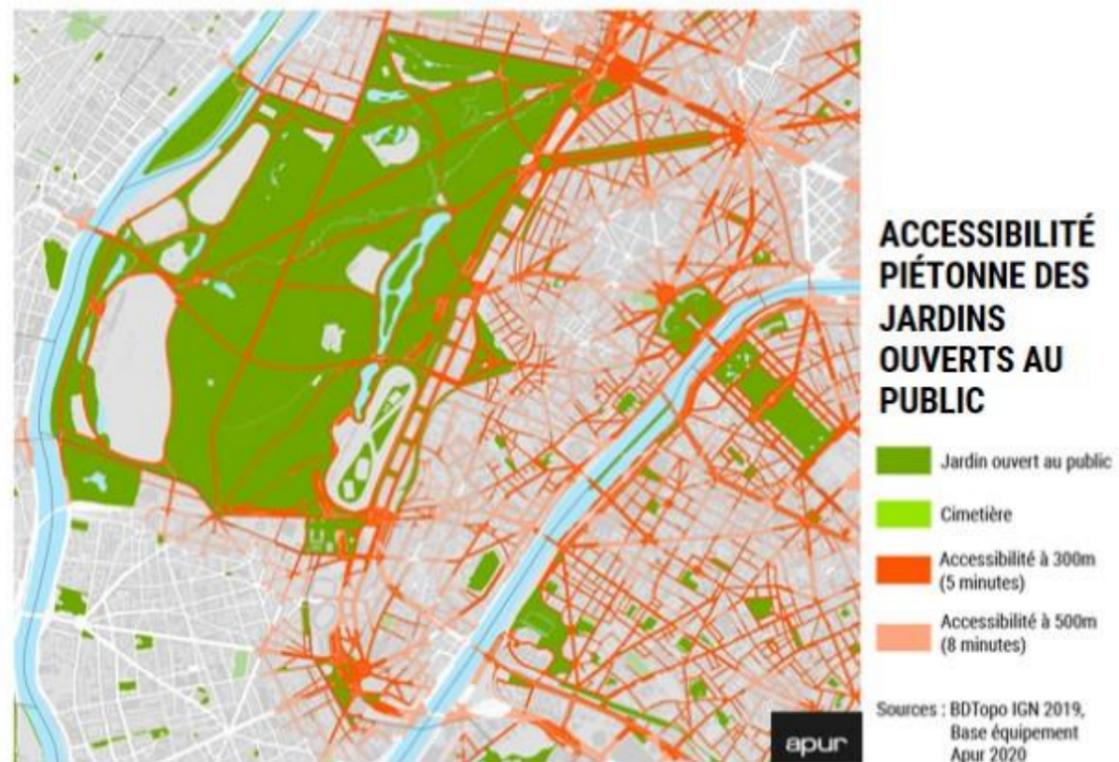
649 équipements

39/10 000 habitants, (moyenne parisienne 45)

27 équipements pour 10 000 personnes présentes en journée (moyenne parisienne 28).



89 % de la population de l'arrondissement se trouve à moins de 10 minutes de marche d'un espace vert public accessible.





Mobilité et espaces publics

85,6% des habitants vivent à moins de 500 m d'une station de métro, tram, RER

Diminution de 13,6% du taux de motorisation des ménages entre 2006 et 2017

+ 2 150 places de stationnement vélos entre 2009 et 2020

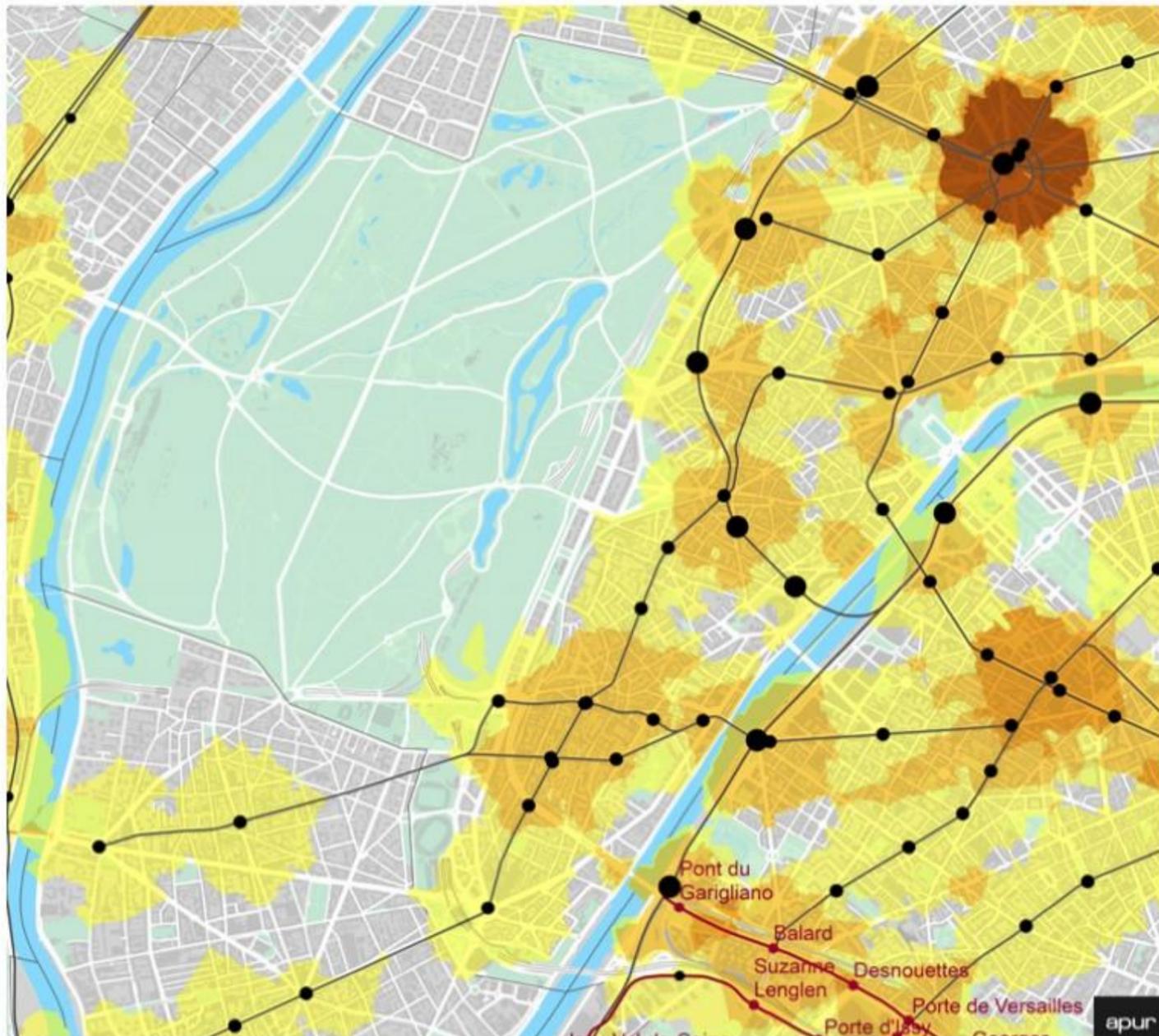
Une offre de mobilités améliorée

- 5 lignes de métro (1, 2, 6, 9 et 10), 23 stations
- Les lignes A et C du RER traversent le territoire
- Les prolongements du tramway T3b, de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine et du RER E, d'Hausmann Saint-Lazare à Nanterre la Folie, à horizon 2023 (nouvelle gare à Porte Maillot)

Des requalifications de grande ampleur

en particulier :

- En 2011, la requalification du Carrefour des Cascades dans le Bois de Boulogne
- En 2013, la requalification de l'avenue de New York en bord de Seine puis en 2017 l'installation d'une piste cyclable est sur la voie Georges Pompidou
- En chantier, la transformation de la porte Maillot en place
- A venir, la requalification du Trocadéro-Champs de Mars
- De nouvelles rues aux écoles



LA DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN FERRÉS

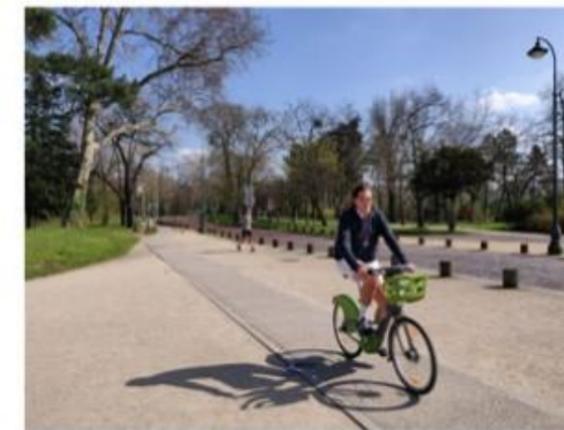
Desserte en transports en commun ferrés

- Ligne et station de transport réalisées avant 2006
- Ligne et station de transport réalisées en 2006 et après

Desserte piétonne à 500m des transports en commun

- une ligne
- deux lignes
- trois lignes
- quatre lignes
- cinq lignes et plus

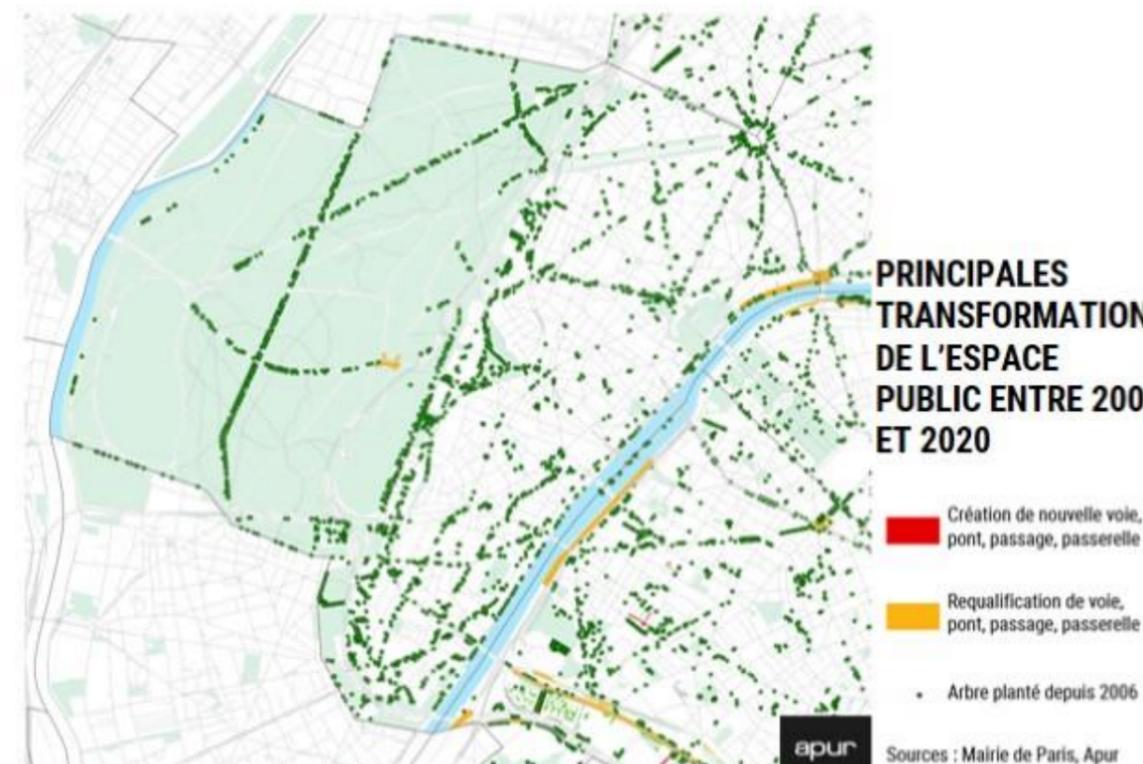
Sources : BDTopo IGN 2019, Ile-de-France Mobilités 2020, Apur



Carrefour des cascades



Porte Maillot, nouvelle gare RER et réaménagement



PRINCIPALES TRANSFORMATIONS DE L'ESPACE PUBLIC ENTRE 2006 ET 2020

- Création de nouvelle voie, pont, passage, passerelle
- Requalification de voie, pont, passage, passerelle
- Arbre planté depuis 2006

Sources : Mairie de Paris, Apur



Centralités et vie locale



Le nord dédié aux affaires et aux grands lieux touristiques,
le sud dédié à la vie locale, le bois pour tout l'ouest métropolitain

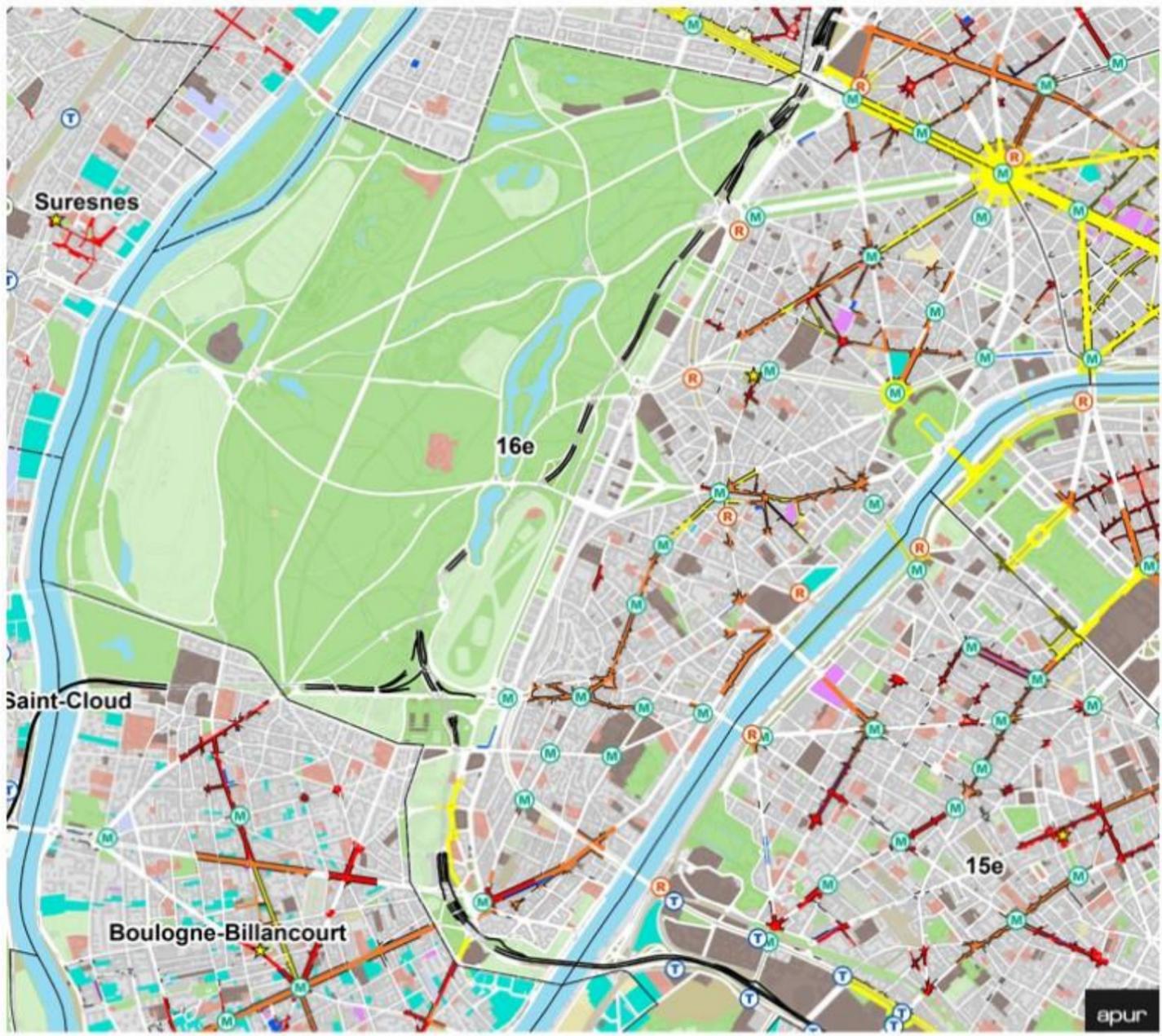
- Des sites et des monuments très visités: Champs-Élysées, Musées, Palais de Chaillot esplanades et jardins du Trocadéro, palais de Tokyo, quartier de la mode et du luxe... le bois de Boulogne et ses hauts lieux culturels et de loisirs,
- Des lieux pour la vie sociale et locale : centres des anciens villages d'Auteuil et de Passy, rue de la Pompe, places de Mexico et du Général-Patton, avenues de Versailles, Mozart et Victor-Hugo...



Palais de Tokyo

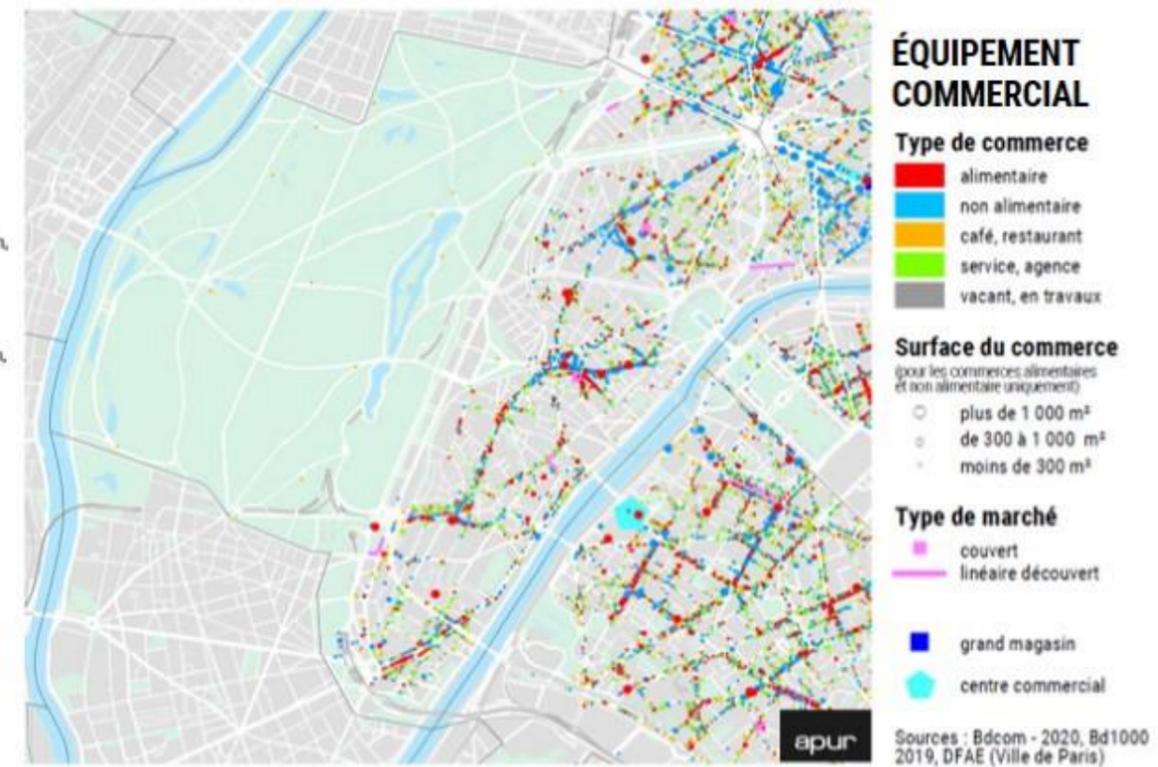


Marché alimentaire



Une offre commerciale concentrée autour de quelques axes

- 7 marchés découverts
- 1 marché couvert
- 2 grandes galeries et centres commerciaux





Vie locale

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Principaux équipements publics

- **Emprises des équipements**
- Équipements de santé
- **PLU : zonage en faveur des équipements**
- Parcs et jardins
- **Accessibilité piétonne des jardins ouverts au public**
- **PLU : emplacements réservés aux équipements et espaces verts**

Mobilités

- **La desserte en transports en commun**
- Les aménagements cyclables existants
- Les zones à circulation apaisée
- Le stationnement automobile

Espace public

- La structure urbaine par les largeurs des voies
- Les places, les lieux singuliers, les grands mails
- **Principales transformations de l'espace public entre 2006 et 2020**
- **PLU : dispositifs liés à l'aménagement des voies**

Vie locale

- **Centralités et vie locale**



Approche environnementale



39 parcs et jardins - 50,3 ha
le bois de Boulogne - 845 ha
2 cimetières - 2,5 ha

16 300 arbres d'alignement

2 sites d'agriculture urbaine
3 jardins partagés
23 potagers et vergers dans les écoles
1 jardin participatif



L'avenue Foch

Avec 203 ha de végétation hors bois (1 048 ha avec le bois), le 16^e arrondissement est au dessus de la moyenne parisienne

26% de la surface est végétalisée dans le 16^e hors bois (21% en moyenne à Paris hors bois)

- le bois de Boulogne (845 ha), un réservoir de biodiversité majeur
- De grands espaces verts parmi lesquels, les jardins du Trocadéro (9,3 ha), les jardins du Ranelagh (6 ha), de l'hôpital Sainte-Périne (3,7 ha), de la porte de Saint-Cloud (3,6 ha)



LA NATURE

Légende

- Type de végétation
- Arbre d'alignement et strate arborée
 - Strate arbustive
 - Strate herbacée
- Equipements publics végétalisés
- Jardins publics
 - Cimetière
 - Sport de plein air
- Autres éléments de nature
- Toiture végétalisée
 - Mur végétalisé
 - Agriculture urbaine productive
 - Jardin partagé et pédagogique
 - Mare et plan d'eau
- Fonctionnalité écologique des espaces inventoriés à Paris
- Réservoir urbain de biodiversité
 - Espace relais
 - Corridors de biodiversité

Sources : APUR - DEVE - DRIEE

Une végétation privée diffuse dans l'arrondissement (hors bois)

- 13,5 ha de végétation dans les équipements (hors parcs, jardins et cimetières)
- 54 ha dans les espaces verts privés
- plus de 500 murs végétalisés
- 225 toitures végétalisées



TAUX DE LA VÉGÉTATION À LA PARCELLE

- Taux de végétation
- Moins de 10%
 - 10 à 20%
 - 20 à 30%
 - 30 à 50%
 - Plus de 50%

Sources : Apur
Image proche-infrarouge,
MNE - MNT - 2018 (c) Géomni



L'eau et les sols de la ville

Les sols de l'arrondissement sont imperméables à 82% (83% en moyenne à Paris)

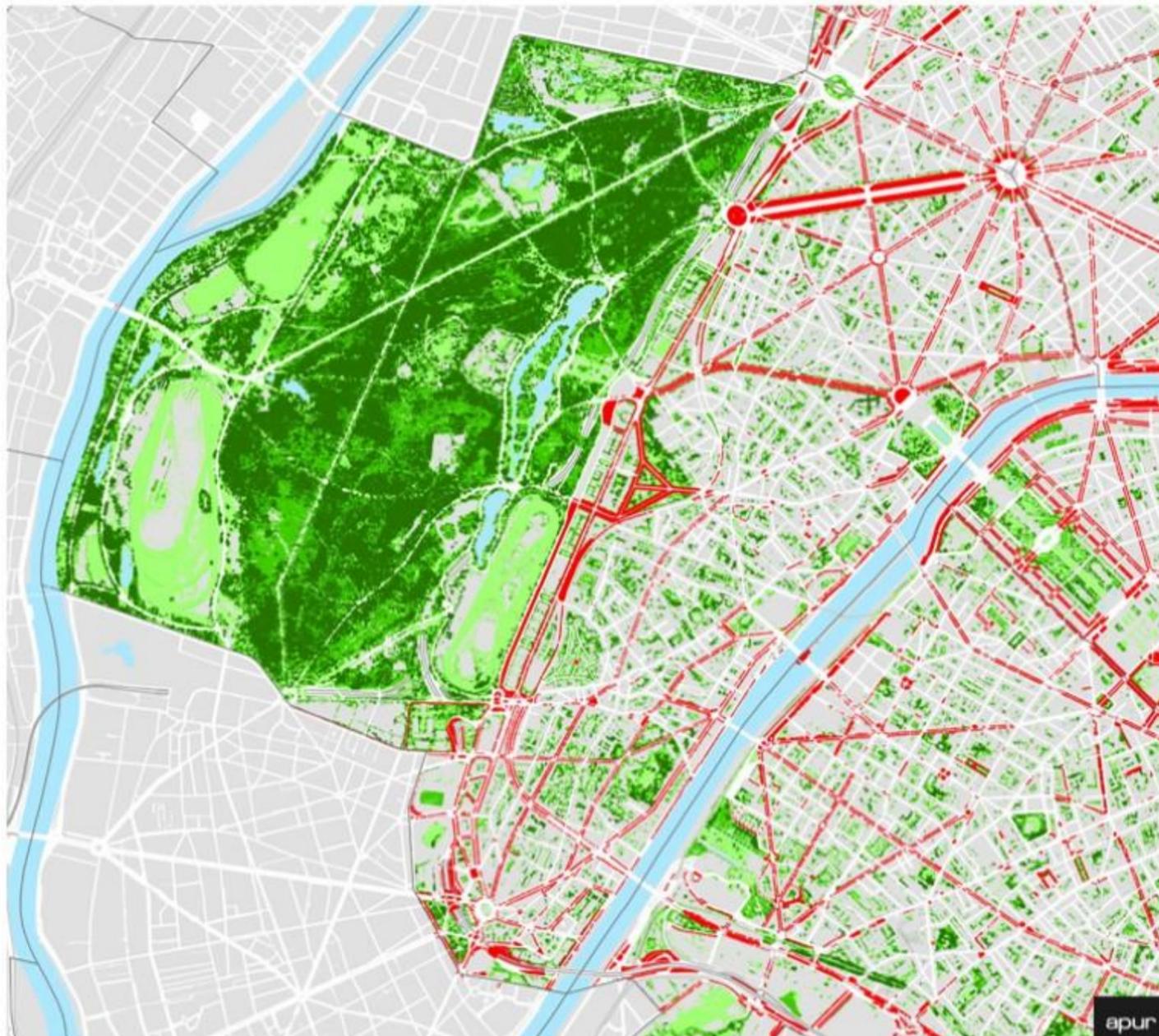
140 ha de surfaces perméables estimées dans le 16e arrondissement hors bois :

- 7% des espaces publics (soit 20 ha) sous la forme de plates-bandes, pieds d'arbres, etc.
- 24% des espaces privés (soit 120 ha) sous la forme de jardins en cœur d'îlot, cours plantées



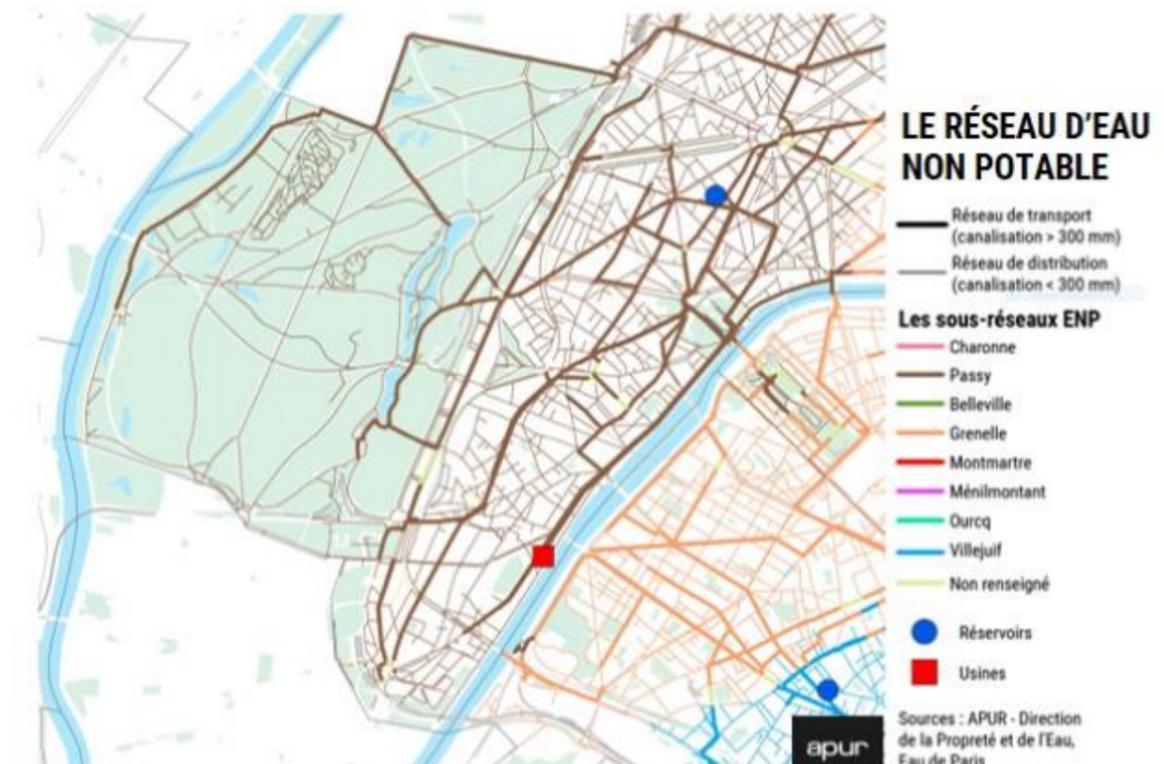
Le lac inférieur du bois de Boulogne

DApur



Présence d'un réseau d'eau non potable

destiné aujourd'hui essentiellement aux services municipaux (assainissement, propreté, parcs et jardins).





Ilots de chaleur et nuisances

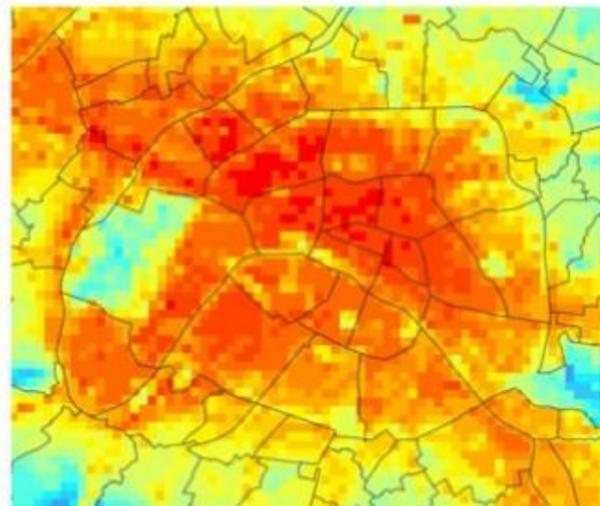
Une exposition inégale aux risques

Une exposition aux effets d'îlot de chaleur urbain, à la pollution et au bruit sur les grandes places et les principales voies et sur la ceinture parisienne

Une présence de plantations supérieure à la moyenne parisienne

La surface ombragée par les arbres des rues du 16^e hors bois est de **21,7%**, (moyenne parisienne 18,2%).

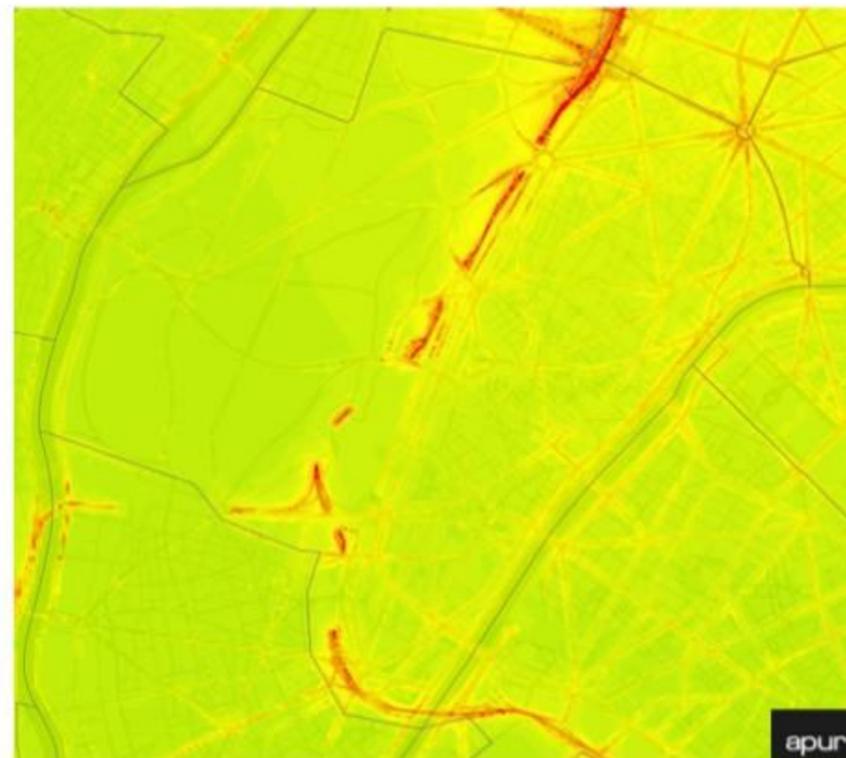
Le bois de Boulogne joue par ailleurs un rôle de climatiseur majeur pour la façade occidentale de l'arrondissement.



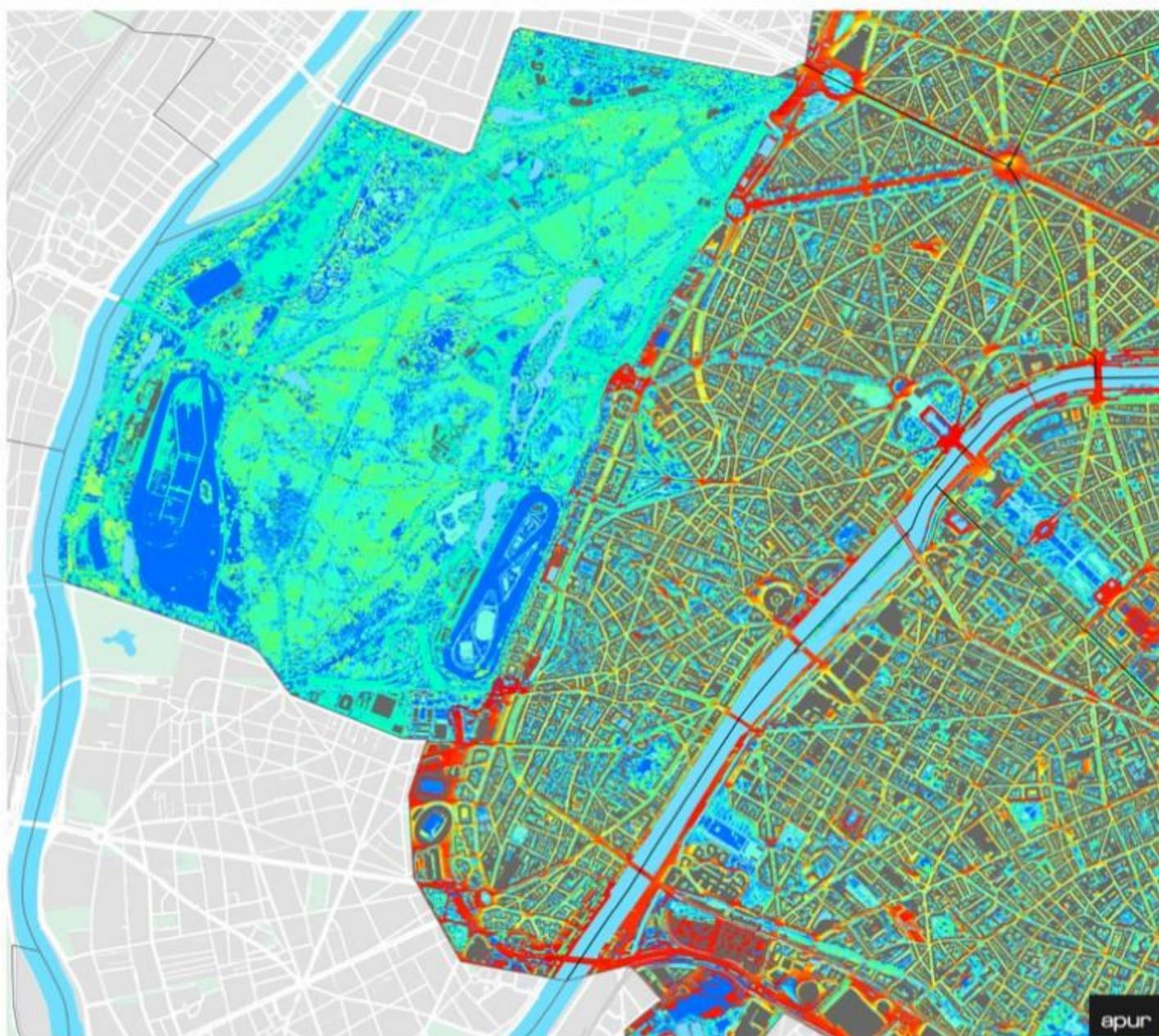
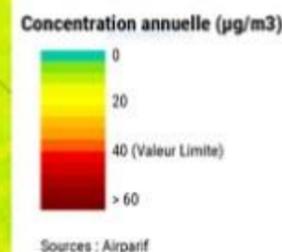
TEMPÉRATURE DE L'AIR A 6H DU MATIN EN ÉTÉ



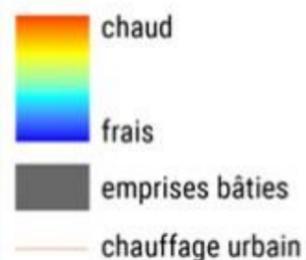
Les principales sources de bruit et de pollution de l'air sont les axes routiers les plus fréquentés



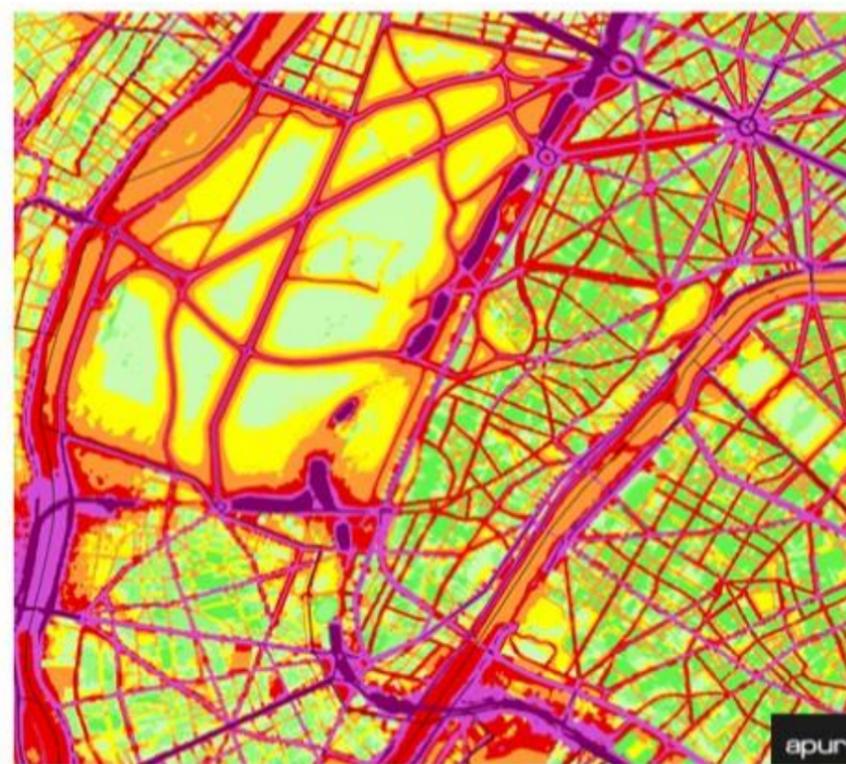
POLLUTION DE L'AIR PM10



CONFORT CLIMATIQUE



Sources : APUR



CARTE DU BRUIT



Source : Bruitparif

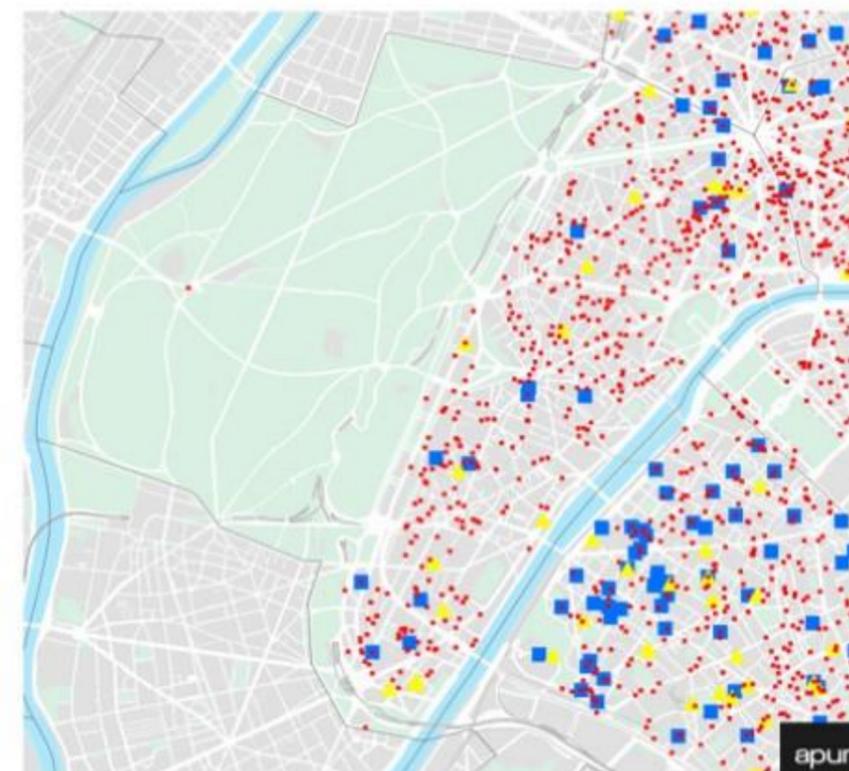
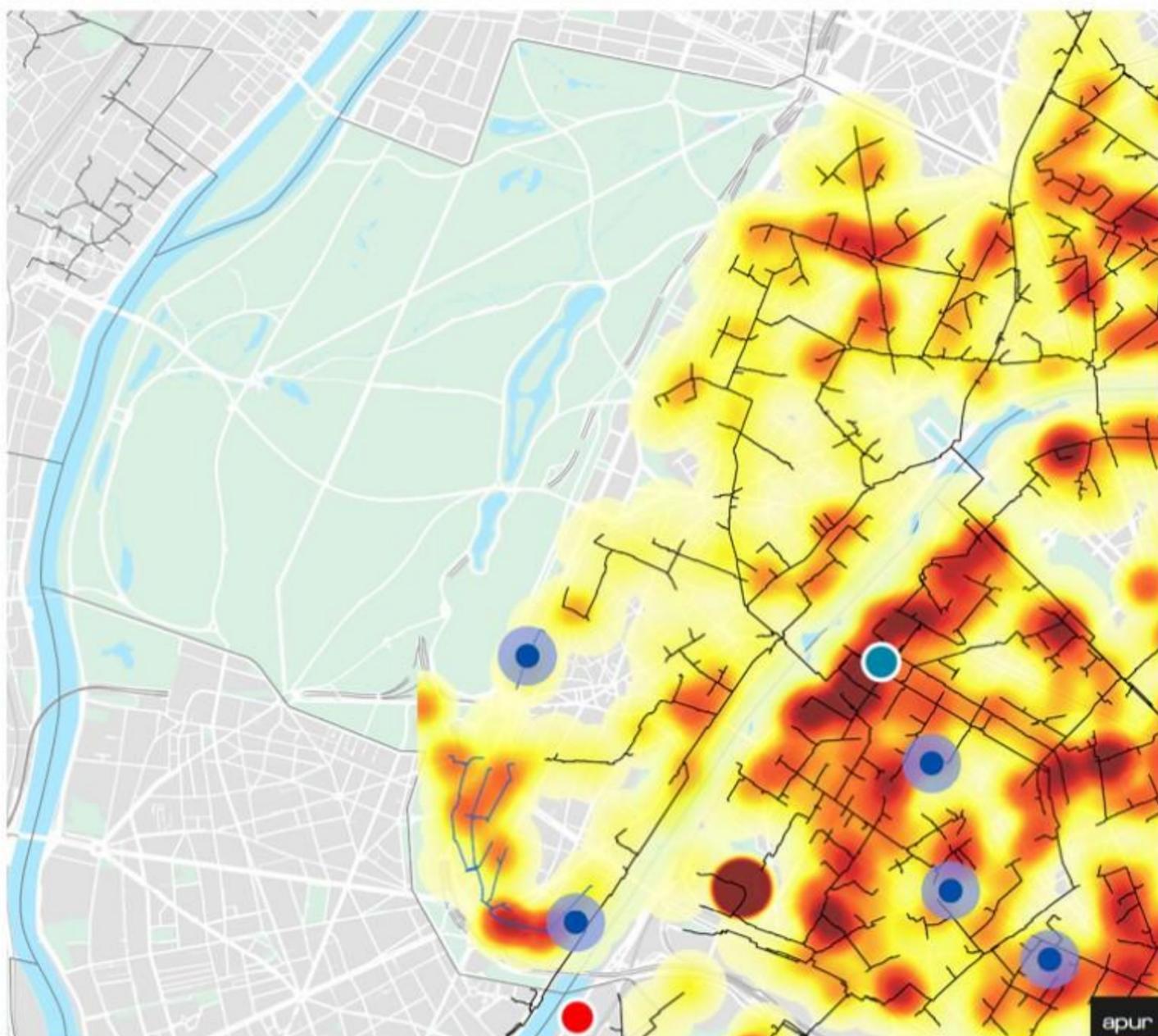


Réseaux et énergie



10 % de la consommation énergétique de Paris (2017)

- Le secteur résidentiel est de loin le premier consommateur d'énergie (71%), devant les bâtiments tertiaires (27%) et l'industrie (2%).
- 2,99 TWh consommés en 2017 (43% gaz, 34% électricité, 13% via le réseau de chaleur parisien, 9% fioul et moins de 1% bois).
- Un développement du réseau de chaleur parisien sur l'ensemble de l'arrondissement intégrant une boucle d'eau chaude. Présence également du réseau de froid parisien sur la partie nord du 16^e avec 2 sites de production de froid.





Approche environnementale

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Nature

- **Végétation réelle**
- Taux de végétation à la parcelle
- Indice de canopée
- **PLU : protection et végétalisation des espaces libres**
- **PLU : sectorisation végétale de la zone UG**

Îlots de chaleur urbains

- **Modélisation de l'îlot de chaleur urbain**
- Thermographie aérienne

Nuisances

- **Bruits**
- **Pollution de l'air**

Éclairage

- Éclairage nocturne

Sols

- **Perméabilités des sols**
- Carrières, sous-sols
- Inondations
- La pollution des sols

Énergie

- **Potentiel solaire et installations solaires existantes**
- Chauffage urbain
- Chauffage électrique
- Chauffage individuel gaz
- Chauffage collectif gaz
- Chauffage collectif fioul

Réseaux

- **Réseau de chaleur**
- Réseau de froid
- Antennes relais
- **Réseau d'eau non potable**
- Réseau d'assainissement
- **Zonage pluvial simplifié**
- **PLU : zone de grands services urbains**

Rénovation du bâti

- **Réhabilitation thermique du bâti de 2006 à 2020**

Déchets

- Les dispositifs de collecte des déchets

Santé environnementale

- Modélisation des bruits
- Modélisation de la pollution de l'air
- Niveau de revenu
- La pollution des sols
- Accessibilité piétonne des jardins ouverts au public
- Végétation réelle
- Éclairage nocturne
- Modélisation de l'îlot de chaleur urbain
- Équipements de santé
- Habitat dégradé
- Suroccupation des ménages



Cadre urbain





Tissus urbains

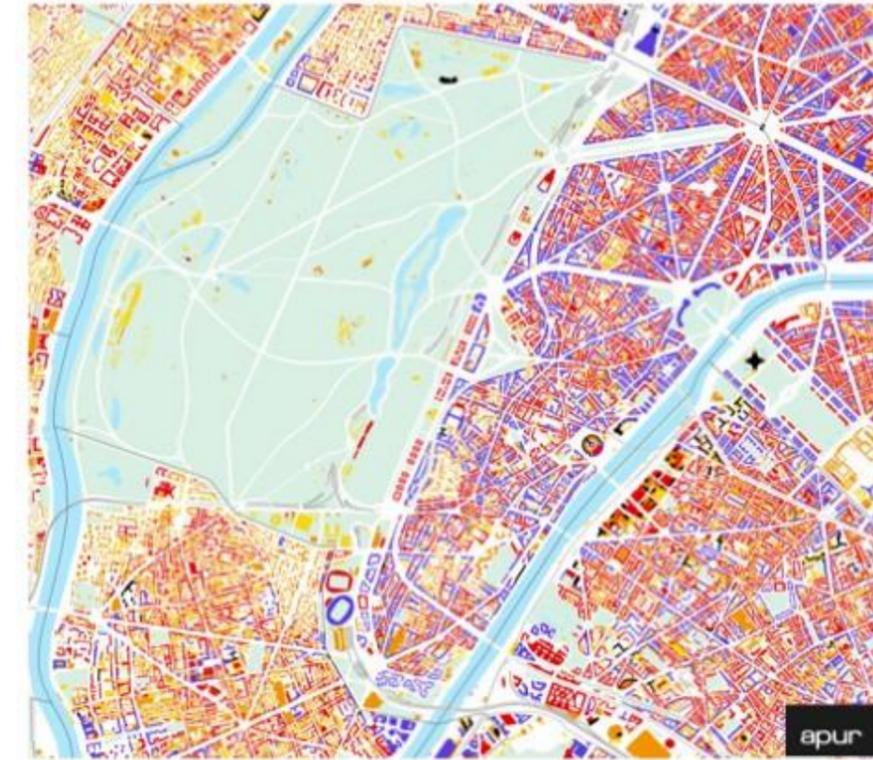


Des tissus urbains homogènes, une hybridation entre lotissements haussmanniens, anciens villages et villas

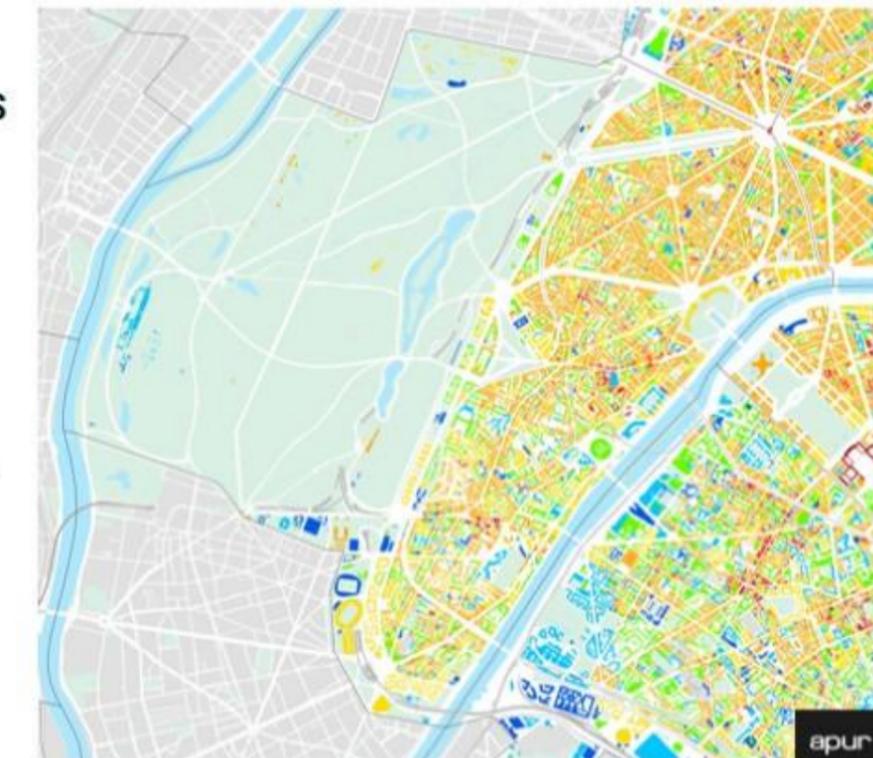
- Des tissus urbains essentiellement réguliers, constitués de lotissements du XIXe siècle,
- des tissus composites des anciens villages de Chaillot et de Passy,
- Des lotissements de maisons et villas avec jardins dans des lieux protégés
- Des hauteurs générales de 25 à 30m et de moins de 15 m dans les villas;
- Une végétation très présente au sein des grands îlots



Des hauteurs de bâti très homogènes, autour de 20m, 25m et 30m pour les bâtis post 1902



56% du bâti construit entre 1850 et 1914, 75% avant 1939

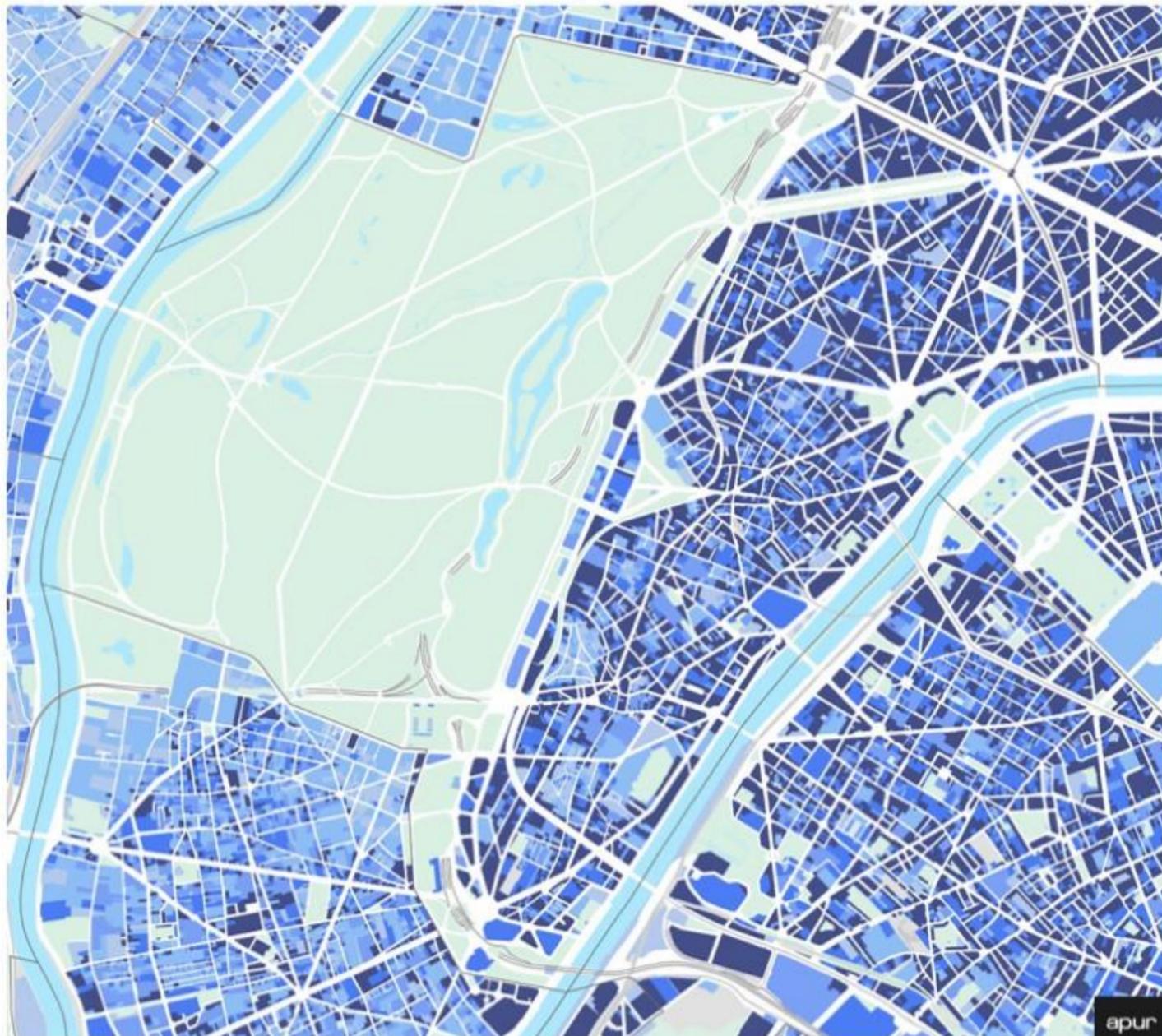




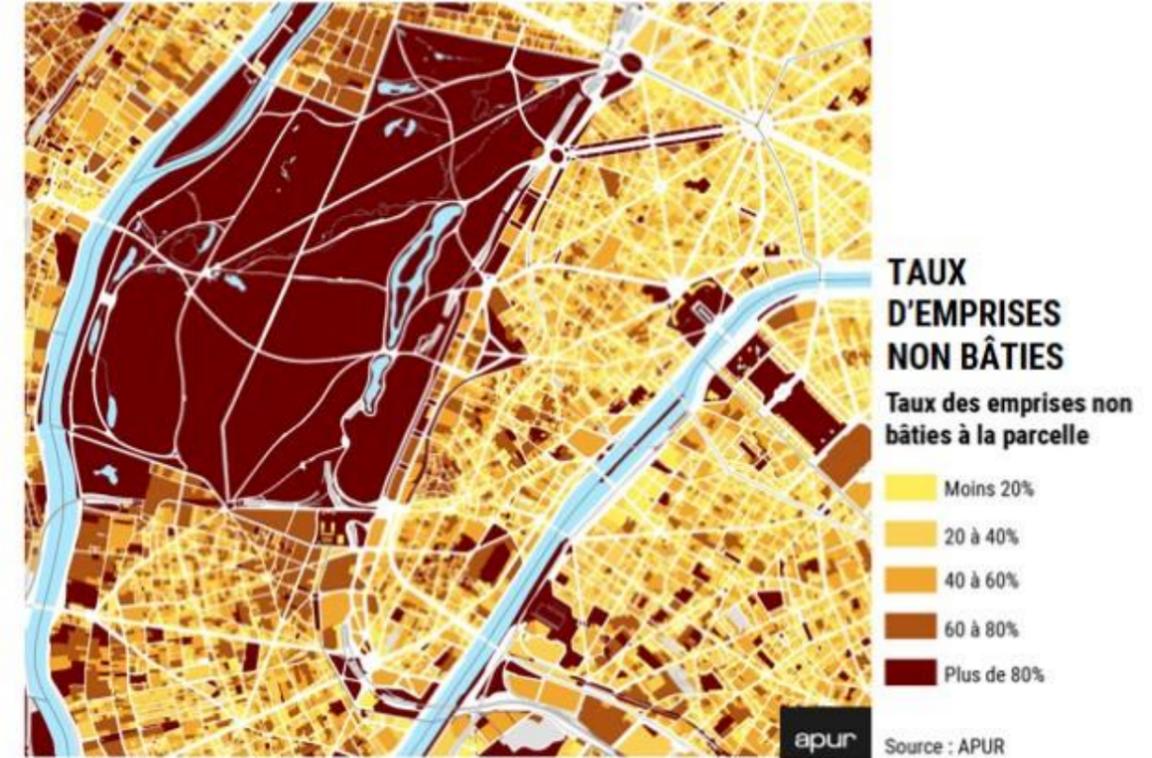
Densité et emprises des bâtiments

Des emprises et des densités semblables sauf dans les secteurs de villas

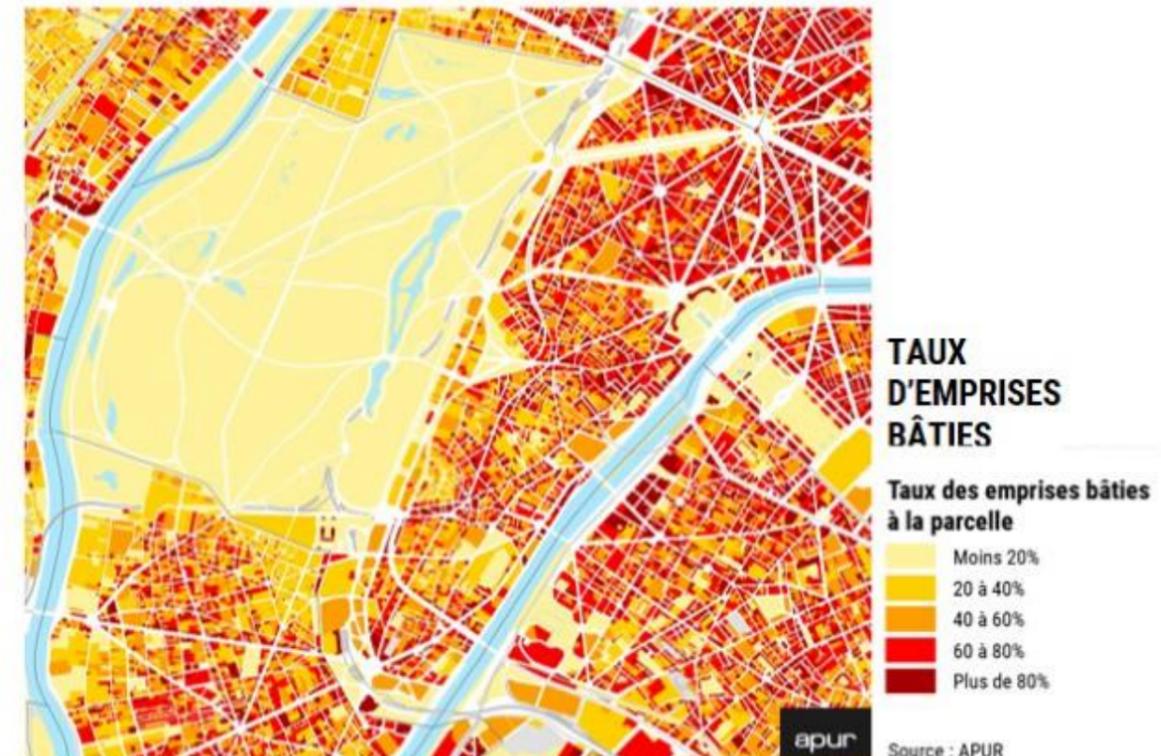
- Des densités bâties de plus de 4 (surface bâtie/surface du terrain) dans les tissus urbains du XIXe et du début du XXe siècle;
- Des densités de 2 à 3 dans les anciens villages,
- Des secteurs de maisons et villas avec des densités inférieures à 2 et parfois à 1 en raison notamment des grands jardins dans les résidences et les secteurs de maisons et villas



Des espaces non bâtis faibles au nord, importants dans les secteurs de villas et les résidences



Des emprises bâties très diverses selon les tissus urbains,

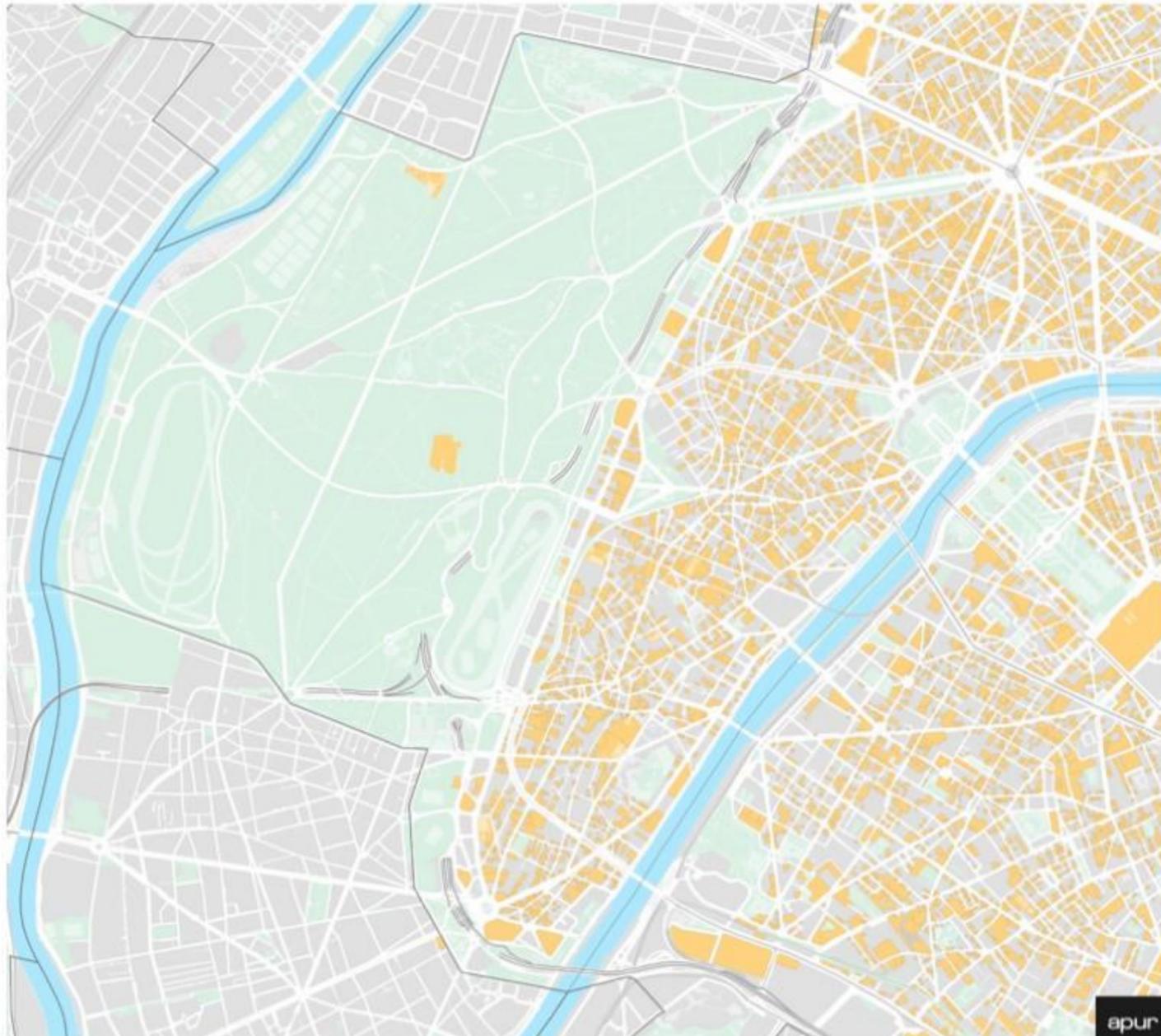




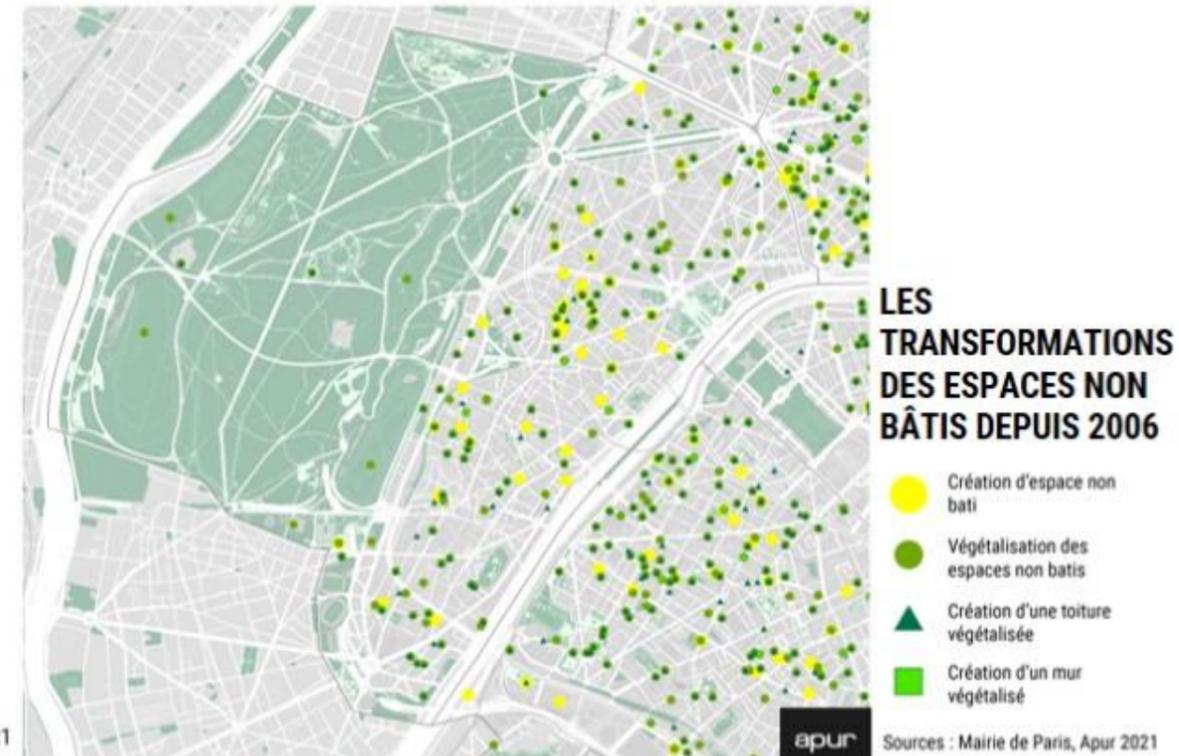
Les transformations

Un patrimoine bâti très entretenu,

- 3 378 ravalements entre 2006 et 2020 soit 50,7% des immeubles existants
- Des végétalisations en toiture nombreuses, associées aux rénovations et sur des constructions neuves
- Des cœurs d'îlots qui accueillent beaucoup de végétation, des créations de jardins et de quelques murs végétalisés



La piscine Molitor





Les transformations



Des transformations qui s'opèrent sous de multiples formes

- Peu de constructions neuves et surtout situées dans les tissus de petite échelle
- Les réhabilitations lourdes dominent, souvent avec extension et parfois avec surélévations.
- Des réhabilitation de grands équipements sportifs, culturels et universitaires;
- Des changements de destinations en faveur du bureau et de l'hébergement hôtelier;
- Des requalifications d'espaces publics majeurs, quais hauts des bords de Seine.



Le stade Suchet

© Le Partisan



Peu de grands projets

- Réaménagement de la porte Maillot en cours
- L'extension de Roland Garros
- Le stade Jean Bouin
- La gare d'Auteuil





Cadre urbain

En gras les cartes reprises dans ce document

En vert les cartes issues du PLU actuel

Paysages

- Le paysage métropolitain
- **Le paysage à Paris**
- **PLU : plan des hauteurs**
- **PLU : fuseaux de protection**

Structure et caractère des tissus urbains

Les tissus urbains

- Les tissus urbains
- **Hauteurs du bâti**
- **Emprise bâties à la parcelle**
- **PLU : filets de hauteur des constructions**

Tissus urbains et présence de la nature

- **La végétation et les tissus urbains**
- **Taux d'emprises non bâties**
- Taux de la végétation dans les espaces non bâtis à la parcelle

Patrimoine

- Protections patrimoniales de Paris

Densité

- **Densité bâtie à la parcelle**

Statut de propriété

- Statut de propriété

Les transformations des tissus urbains depuis 2006 et engagées

- **Transformations et projets en cours (2006-2020)**
- **Ravalements**
- **Les projets urbains**

03

La concertation sur le diagnostic

Une concertation élargie

Pour permettre à tou·te·s celles·ceux, individus, associations et organisations diverses qui s'intéressent au devenir de notre ville de s'informer, de s'exprimer, d'échanger et de contribuer.

Un cadre réglementaire de la concertation

- Elle est obligatoire et régie en détail par le Code de l'Urbanisme.
- L'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme prescrit que la révision du Plan local d'urbanisme fait l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitant·e·s, les associations locales et les autres personnes concernées.
- Elle est mise en œuvre dans tous les arrondissements ou secteur de la ville.

Une démarche volontaire complémentaire

Au-delà du dispositif réglementaire de la concertation, un dispositif complémentaire est mis en œuvre pour porter la concertation dans tous les arrondissements ou secteur de la ville, la rendre ludique et inclusive afin que tou·te·s les Parisien·ne·s puissent s'exprimer et qu'elle s'appuie sur des outils innovants et accessibles.



Les outils de la concertation

Dans votre arrondissement

Lors de cette concertation sur le diagnostic territorial, dites nous **ce que vous inspire** cette photographie de Paris, **quel ressenti vous avez de votre quartier, votre arrondissement, et votre ville.**

Vous pouvez vous **informer via des** points d'information « **Maison du PLU** ». Vous les trouverez :

- le samedi 3 juillet de 10h à 17h : **Marché couvert de Passy puis Jardin Ranelagh**
- le mercredi 7 juillet de 10h à 17h : **Marché Gros Boulaivilliers puis Mairie du 16^{ème}**

Vous pouvez **participer à la concertation et contribuer via** :

- le site **idee.paris.fr**
- le **registre papier** présent en Mairie d'Arrondissement

Et en **participant** :

- au **Forum Urbain** à l'initiative des Conseils de Quartier
- à la **Marche Exploratoire** à l'initiative de la Mairie d'Arrondissement et organisée en lien avec le CAUE

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Sur le site idee.paris – rubrique « Révision du Plan Local d'Urbanisme-diagnostic »

1 Le diagnostic

2 Partagez vos idées
En cours

3 Cahiers d'acteurs
En cours

4 Autres modalités de concertation
À venir

5 Prochaines étapes
À venir

Le diagnostic, première étape de concertation

Constituée de quatre temps forts, la révision du Plan Local d'Urbanisme a débuté en janvier dernier avec une 1ère étape d'information du public. **La concertation sur le diagnostic se tient du 12 avril au 16 juillet 2021.** Elle permet aux Parisien-ne-s et aux usager-ère-s de Paris donner son avis sur l'état des lieux du territoire.

Qu'est-ce que le diagnostic ?

Réalisé en étroite collaboration entre la Ville et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), le diagnostic présente un état des lieux du territoire en 2020, ses atouts, ses contraintes et son évolution depuis la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme de 2006.

A ce stade, il est demandé aux Parisien-ne-s et usager-ère-s de Paris de partager son expérience et donner son ressenti du territoire sur l'état des lieux proposé dans le diagnostic territorial.

Lors de la prochaine étape de concertation sur le projet de ville en 2022, vous pourrez formuler des propositions sur l'aménagement de Paris.

Pour ce faire, le diagnostic territorial est consultable ici :

 [Le diagnostic territorial du PLU](#)



Accès au diagnostic sur le site de l'APUR

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Sur le site idee.paris – rubrique « Révision du Plan Local d'Urbanisme - diagnostic »



Pour déposer une contribution en tant qu'individu

Pour déposer une contribution en tant que personne morale ou association

Accès au diagnostic sur le site de l'APUR

Formulaire de contribution

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Le formulaire de contribution individuelle



Déposer une proposition

Faites part de votre expérience du territoire parisien en commentant le diagnostic territorial dont vous pouvez [prendre connaissance du diagnostic territorial en cliquant ici](#).

Titre
Indiquez ici le résumé de votre proposition

Catégorie
Sélectionnez une catégorie

Lieu ou adresse
Vous pouvez renseigner le nom d'une commune, d'un quartier, d'une rue ou écrire une adresse exacte

Zone géographique facultatif
Sélectionnez une localisation

Description
Ecrivez ici, de manière détaillée, votre réponse

Normal **B** **I** **U** **S**

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Votre profil :

Visible uniquement par vous et l'administrateur

Souhaitez-vous être tenu.e informé.e des suites du projet ?
En répondant "Oui", vous acceptez que votre mail soit transmis à l'équipe de la Ville de Paris en charge de la consultation de ce projet afin de vous recontacter.

Oui
 Non

Avez-vous pris connaissance du diagnostic territorial ?

Si ce n'est pas le cas, vous le trouverez en cliquant sur [ce lien](#).

Illustration facultatif

Faites glisser votre image sur cette zone ou sélectionnez un fichier sur votre ordinateur

Parcours utilisateur de la concertation en ligne

Les cahiers d'acteurs pour les personnes morales et les associations



1 Le diagnostic 2 Partagez vos idées **En cours** 3 **Cahiers d'acteurs** **En cours** 4 Autres modalités de concertation **A venir** 5 Prochaines étapes **A venir**

Soumettre et consulter les cahiers d'acteurs

Du 24 mars 2021 à 17:55 au 16 juillet 2021 à 23:59 99 jours restants

Vous êtes une personne morale ou une association, vous aussi participez à la concertation sur le diagnostic. Téléchargez le modèle de cahier d'acteur et le mode d'emploi et faites part de votre expérience du territoire parisien pour commenter le diagnostic territorial.

[Cahier d'acteur à remplir](#) [Mode d'emploi](#)

Le diagnostic est consultable en cliquant ici : [Le diagnostic territorial du Plan local d'urbanisme](#)

0 proposition [+ Déposer une proposition](#)

Liste Grille Plan

Tri aléatoire

Toutes les zones

Lien pour télécharger le cahier d'acteur à remplir

Lien vers une notice explicative

Formulaire pour déposer le cahier dûment rempli

Avec le CAUE et en autonomie !

➤ Rendez-vous «en présentiel» à la Mairie le 5 juillet à 18h30 :

pour une présentation des objectifs des marches et des supports téléchargeables proposés par le CAUE de Paris.

Du 5 juillet au 12 juillet:

Observez, marchez, arpentez votre arrondissement pour nous faire part de votre expérience du territoire.

➤ Rendez-vous «en présentiel» à la Mairie le 12 juillet à 18h30 :

Rendez-vous en « visio » pour nous transmettre le résultat de vos marches.

Plus d'informations : PLU16@caue75.fr



LES MARCHES EXPLORATOIRES MODE D'EMPLOI

- 1 TÉLÉCHARGEZ ET IMPRIMEZ LE CAHIER « MODE D'EMPLOI »**

Explication de la démarche
Modalités de la marche exploratoire en autonomie et modalités de restitution
Rappel du calendrier de concertation
Détail des attendus et objectifs
Carnet de plans détaillés de l'arrondissement
possibilité de n'imprimer qu'une partie du carnet en fonction de son lieu de vie
Proposition de points d'intérêts thématiques à aller visiter
- 2 TÉLÉCHARGEZ AU CHOIX ET SELON VOS AFFINITÉS UN OU PLUSIEURS CAHIER(S) DE MARCHÉ THÉMATIQUE**

Logement et activité

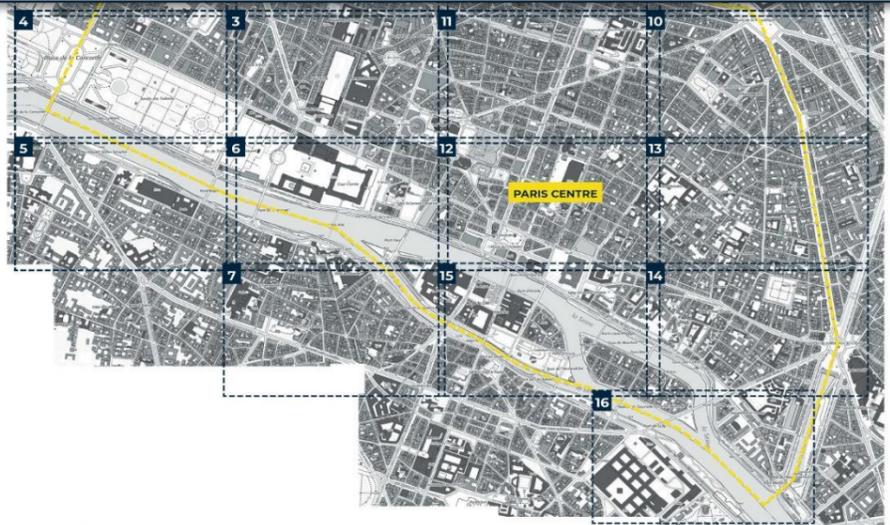
Équipements, service et mobilité

Environnement et santé

Paysage urbain et patrimoine
Dans chaque cahier
un questionnaire thématique construit à partir du diagnostic de l'Apur
des points d'intérêts détaillés à aller visiter et à commenter
- 3 RESTITUEZ VOS IDÉES**
SCANNEZ OU PRENEZ EN PHOTOS vos questionnaires remplis et vos cartes commentées
ET ENVOYEZ-LES À PLU-CENTRE@caue75.fr
- 4 PARTICIPEZ À LA RÉUNION DE RESTITUTION LE 4 MAI 2020**
Accès via ce lien : [lien de réunion](#)
A l'issue de cette réunion de synthèse, nous nous occuperons de transmettre vos idées, retours et commentaires sur idee.paris.fr

PLU Bioclimatique - Concertation étape 1 : le diagnostic
Kit de marche exploratoire en autonomie
Ce support vous est proposé par le CAUE de Paris www.caue75.fr

PLAN D



PLU Bioclimatique - Concertation étape 1 : le diagnostic
Kit de marche exploratoire en autonomie
Ce support vous est proposé par le CAUE de Paris www.caue75.fr





Merci de votre attention



LE
16
MAIRIE
DU
SEIZIÈME
ARRONDISSEMENT
DE
PARIS



Glossaire

Voici quelques termes ou acronymes à connaître dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme



Cahier d'acteur

Modalité d'expression dédiée aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public parapublic ou privé...) qui souhaitent faire connaître leur position sur tout ou partie des enjeux mis en concertation.

Conseils de quartier

124 conseils de quartier couvrent la totalité du territoire parisien. Espace d'information et de dialogue, de propositions, d'initiatives, d'avis, les conseils de quartier relèvent des mairies d'arrondissement.

Forum urbain

Si ils le souhaitent, et aidés par le kit méthodologique, les conseils de quartier pourront se constituer en Forum urbain en conviant d'autres acteurs du territoire aux réflexions sur le Plan local d'urbanisme bioclimatique. Représentant·e·s de personnes morales (association de commerçant·e·s, entreprises locales, associations d'usager·ère·s...), des villes limitrophes et particuliers pourront y participer et enrichir les débats organisés par le conseil de quartier.

Glossaire (suite)



Kiosque ambulant

Modalité de participation itinérante permettant d'aller à la rencontre des Parisien·ne·s, les kiosques ambulants parcourront la ville pour recueillir leur contribution dans le cadre de la révision.

PADD

Le Projet d'aménagement et de développement durable est l'une des pièces majeures du Plan local d'urbanisme. Il définit les orientations que souhaite prendre Paris pour le développement de son territoire.

Registre

Mis à disposition du public dans les mairies d'arrondissement, il permet de recueillir l'avis du public.

Réunion publique

Les réunions publiques se déroulent à chaque étape de la révision du Plan local d'urbanisme dans chaque arrondissement.

Volontaires de Paris

Ce sont des citoyen·ne·s engagé·e·s qui participent à la mise en œuvre concrète de projets dans leur ville et œuvrent pour l'intérêt général. Près de 20 000 citoyen·ne·s constituent ces communautés de volontaires.